

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
TENUE**

ÉCOLE SECONDAIRE CITÉ-SUPÉRIEURE

**14, PROMENADE HEMLO
MARATHON**

LE SAMEDI 26 MAI 2018

À 9 h 30

ORDRE DU JOUR

Prière de communiquer avec le secrétaire du Conseil avant la réunion si vous désirez soulever une question d'ordre d'information.

Nous reconnaissons tenir cette rencontre sur le territoire de la Première nation de Pic River, territoire traditionnel des peuples Anishnaabe. Nous les remercions de partager ainsi leur territoire.

- A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence
- B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence
- C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT *Présidence
1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil
(Annexe C.1.i.) → Réunion régulière : le mardi 17 avril 2018
(Annexe C.1.ii.) → Réunion extraordinaire : le lundi 23 avril 2018
- D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER
- E. DÉLÉGATION

F. QUESTIONS NOUVELLES

1. ÉDUCATION

- a) Reconnaissance des employés du Conseil
- b) Dossiers pédagogiques
- c) Sorties éducatives (*Annexe F.1.c.*)
- d) Comités d'admission
- e) Calendriers scolaires 2018-2019 – Mise à jour (*Annexe F.1.e.*)
- f) Cérémonie des finissantes et finissants (*Annexe F.1.f.*) → *Rappel*
- g) Élection des élèves-conseillers (*Annexe F.1.g.*)
- h) Transport scolaire/secondaire – Mise à jour
- i) CÉNO

2. AFFAIRES

- a. Budget 2018-2019 (*Annexe F.2.a.*)
- b. États financiers intérimaires 2017-2018 (*Annexe F.2.b.*)
- c. Vérification interne

3. INSTALLATIONS

- a) Permis d'utilisation des locaux
- b) Projet Jeanne-Sauvé – Mise à jour
- c) Projet d'ajout de ventilation pour le gymnase de l'École publique Camille-Perron (*Annexe F.3.c.*)
- d) Projet de remplacement de ventilation pour certains locaux de l'École publique Pavillon-de-l'Avenir (*Annexe F.3.d.*)
- e) Projet de remplacement d'une partie de la toiture à l'École secondaire Hanmer (*Annexe F.3.e.*)
- f) Remplacement du système d'alarme à feu de l'École secondaire Hanmer (*Annexe F.3.f.*)
- g) Remplacement de revêtement extérieur à l'École publique Franco-Nord (*Annexe F.3.g.*)

- h) Renouvellement de l'entrée principale de l'École secondaire Macdonald-Cartier
(*Annexe F.3.h.*)

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

- **B-030**, Utilisation d'un animal d'assistance par un élève ayant des besoins particuliers, LDC (*Annexe F.4.a.i.*), DA (*Annexe F.4.a.ii.*)
- **B-031**, Obligation de signaler les mauvais traitements, LDC (*Annexe F.4.b.*)
- **F-012**, Collaboration professionnelle, LDC (*Annexe F.4.c.*)
- **B-033**, Administration de la naloxone en cas de surdose d'opioïdes, LDC (*Annexe F.4.d.i.*), DA (*Annexe F.4.d.ii.*) (**première lecture**)

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

ii) FNCSF

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLÈRES
(*Annexe G.1.iii.a.*) (*Annexe G.1.iii.b.*) à venir

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité de participation des parents (*Annexe G.1.iv.*) à venir
- Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES
(*Annexe H.1.*)

2. CORRESPONDANCE
Lettre de Limestone District School Board (*Annexe H.2.a.*)

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Le *mardi 19 juin 2018* ➤ Réunion du Conseil ➤ Vidéoconférence

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

OJ-R-26 mai 2018

H:\Conseil\Réunions GNO\2018\05_26_2018_REG\OJ_26 MAI 2018_REG.doc

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

**SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY**

LE MARDI 17 AVRIL 2018

À 19 h

Nous reconnaissons tenir cette rencontre sur le territoire de la Première nation Atikameksheng Anishnabek, territoire traditionnel des peuples Anishnaabe. Nous les remercions de partager ainsi leur territoire.

MEMBRES PRÉSENTS :

Jean-Marc Aubin, président
Robert Boileau (audioconférence)
Josée Bouchard (audioconférence)
François Boudreau
Lynn Despatie (audioconférence)
Anne-Marie Gélinault, vice-présidente (vidéoconférence)
Suzanne Nolin (audioconférence)
Julie Olivier
Donald Pitre
Raymond Labrecque
Mélanie Courty (audioconférence)

Charles Boudreau, élève-conseiller
Madison Morgan, élève-conseillère (vidéoconférence)

**MEMBRES DE
L'ADMINISTRATION:**

Barbara Breault, surintendante
Marc Gauthier, directeur de l'éducation
Alain Gélinas, surintendant des affaires
Lynn Fenton, secrétaire-archiviste remplaçante

ABSENTS:

Louise Primeau, conseillère scolaire (vidéoconférence)

Carole Audet, directrice des ressources humaines
Carole Dubé, directrice des communications
Catherine Grenier, secrétaire-archiviste

A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES

Néant.

B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition 18-R053 – Mélanie Courty et François Boudreau

Que l'ordre du jour de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant lieu par *vidéoconférence le mardi 17 avril 2018* soit approuvé.

ADOPTÉE

C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT

1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil

Proposition 18-R054 – Anne-Marie Gélinault et François Boudreau

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant eu lieu par *vidéoconférence le mardi 27 mars 2018* soit approuvé tel que modifié.

Modification : (p. 8 du procès-verbal de la réunion régulière ayant eu lieu le 27 mars 2018)

- Comité des **affaires** devient Comité des **finances**

ADOPTÉE

D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER

Néant.

E. DÉLÉGATION

Néant.

F. QUESTIONS NOUVELLES

1. ÉDUCATION

a) Reconnaissance des employés du Conseil – Néant.

b) Dossiers pédagogiques : *Pleine conscience*

- Présentation faite par Mme Renée Coulombe, directrice de l'innovation et de la petite enfance

Mme Coulombe fera parvenir sa présentation par courriel aux conseillères et conseillers scolaires.

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

1. ÉDUCATION (suite)

c) Sorties éducatives

Proposition 18-R055 – Mélanie Courty et François Boudreau
Que le rapport « Sorties éducatives » en date du 17 avril 2018 soit reçu.

RECUE

d) Comités d'admission

Proposition 18-R056 – Julie Olivier et Suzanne Nolin
Que le Conseil entérine la décision du Comité d'admission d'admettre les élèves identifiés lors de l'assemblée tenue à huis clos aux écoles précisées selon l'horaire prévu.

ADOPTÉE

e) Calendriers scolaires 2018-2019 – Mise à jour

▸ *Calendrier Région de Sudbury*

Proposition 18-R057 – Anne-Marie Gelineault et Donald Pitre
Que le calendrier scolaire 2018-2019 pour la région de Sudbury soit approuvé par le Conseil en vue d'être soumis au ministère de l'Éducation pour son approbation.

ADOPTÉE

f) Cérémonie des finissantes et finissants

➤ M. Aubin a demandé aux conseillers de confirmer leur présence auprès de Mme Lynn Fenton (par le biais du courriel de Mme Catherine Grenier)

g) Transport scolaire/secondaire – Mise à jour – Néant.

2. AFFAIRES

a. Budget 2018-2019

Le Conseil attend de recevoir les documents techniques du ministère de l'Éducation.

3. INSTALLATIONS

a) Permis d'utilisation des locaux

Proposition 18-R058 – Josée Bouchard et François Boudreau
Que le Conseil accorde un permis d'utilisation des locaux de l'École secondaire l'Orée des Bois à Mme Suzie Raymond pour une activité ayant lieu le 8 avril 2018.

ADOPTÉE

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

3. INSTALLATIONS (suite)

b) Projet Jeanne-Sauvé – Mise à jour

Les travaux ont recommencé la semaine dernière.

c) Appels d'offre

- École publique Hélène-Gravel

Proposition 18-R059 – Raymond Labrecque et Suzanne Nolin

Que le rapport « Projet d'ajout de ventilation et de remplacement de toiture à l'école publique Hélène-Gravel » en date du 17 avril 2018 soit reçu.

RECUE

Proposition 18-R060 – François Boudreau et Raymond Labrecque

Que le Conseil approuve de retenir les services de Nu-Style Construction Co. (1988) Limited pour le projet d'ajout de ventilation et de remplacement de toiture à l'école publique Hélène-Gravel à un prix de 302 840 \$.

ADOPTÉE

- École secondaire de la Rivière-des-Français : Entrée principale électrique

Proposition 18-R061 – Anne-Marie Gélineault et Mélanie Courty

Que le rapport « Projet de remplacement de l'entrée principale électrique à l'école secondaire de la Rivière-des-Français » en date du 17 avril 2018 soit reçu.

RECUE

Proposition 18-R062 – Donald Pitre et Raymond Labrecque

Que le Conseil approuve de retenir les services de Schutt Restoration Services (Thunder Bay) pour le projet de remplacement de l'entrée principale électrique de l'école secondaire de la Rivière-des-Français à un prix de 292 105 \$.

ADOPTÉE

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

- Les ébauches ont été envoyées aux fins de rétroaction aux membres de nos communautés scolaires. Elles paraîtront à l'ordre du jour du mois de mai.

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

ii) FNCSE

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

1. iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLÈRES

Proposition 18-R063– Julie Olivier et Robert Boileau

Que les rapports des élèves-conseillers en date du 17 avril 2018 soient reçus.

RECUE

- L'élection des élèves-conseillers pour l'année scolaire 2018-2019 aura lieu le 27 avril 2018.

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté

Les membres du Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté se sont rencontrés le lundi 9 avril.

Réunion 1

- Robotique en salle de classe à partir de la maternelle à la 6^e année (technologie et programmation)
 - favorise la collaboration
 - cultive la résilience
 - améliore les aptitudes de travail
 - améliore les six compétences

- Lors de la Soirée Explo! qui portait sur le thème des mathématiques, il y avait des composantes de robotique qui ont été présentées sous forme d'activités mathématiques.

Réunion 2

- Nouvelle structure touchant les services en EED :
 - Création de 9 postes de conseillers pédagogiques (apprentissage et EED)
 - Augmentation du nombre de travailleurs sociaux de 2 à 4
 - Augmentation du nombre d'orthophonistes de 2,8 à 5
 - Poste de conseiller en assiduité (travailleur social) passe à un poste d'agent en assiduité (TES)

- Comité de participation des parents

Les membres du Comité de participation des parents se sont rencontrés le mardi 3 avril et ont discuté des sujets suivants :

- Colloque à Toronto destiné aux parents et organisé par le MÉO (les 20 et 21 avril)
- Formation prévue en octobre 2018 annulée en raison des élections municipales
- Promotion de la bonne alimentation
- Soirée Explo! a eu lieu le 11 avril à l'école secondaire Macdonald-Cartier
- Discussion portant sur les moyens de communication entre l'école et les parents prévue pour la prochaine réunion du comité

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

1. iv) RAPPORT DES COMITÉS

➤ Comité d'éducation

Les membres du Comité d'éducation se sont rencontrés le mardi 3 avril 2018.

Il y a eu une présentation sur le programme Compass for Success.

Il s'agit d'un logiciel qui permet aux directions d'école, aux enseignants et aux membres de l'administration de mettre en mémoire et de recueillir les données historiques des élèves de Trillium et d'en faire l'analyse en vue de générer des outils et des rapports (p.ex., rendement des élèves, absentéisme, habiletés, habitudes, notes sur les bulletins, etc.). Les sept conseils scolaires de langue française collaborent à ce projet. M. Guy Lehoux est responsable d'en assurer la gestion.

M. François Boudreau a fait une mise en garde quant à la technologie. Il a fait remarquer qu'en dépit de ses avantages, la technologie a un effet néfaste sur le développement des compétences des élèves.

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

M. Marc Gauthier, directeur de l'éducation, a fait état des activités suivantes ayant eu lieu dans les écoles du Conseil :

- La Soirée Explo! a eu lieu à l'école secondaire Macdonald-Cartier le 11 avril. La foire qui portait le nom « Les maths...π après? » a permis aux parents et à leurs enfants d'explorer les mathématiques en famille.
 - Les membres du CPP proposent de donner des pistes sur la nutrition pour valoriser le thème d'équité et de diversité de la Soirée Explo! ayant lieu l'an prochain.
- Alexa, élève de l'école secondaire Château-Jeunesse, s'est prononcée sur le curling dans la revue des ados Quad9 (mars 2018)
- À la suite de la tragédie survenue à Humboldt, la communauté scolaire du Conseil a posé des gestes de reconnaissance et de solidarité à la mémoire des joueurs de hockey qui ont perdu la vie et des familles éprouvées.
- Joël Giroux et Ruby Gray, élèves de l'école secondaire Villa Française des Jeunes, ont très bien représenté leur école à deux tournois au mois d'avril;
 - Pré-NSSSA (le 5 avril) :
 - Catégorie simple garçons: 1^{re} place Joël Giroux
 - Catégorie simple filles : 1^{re} place Ruby Gray
 - Catégorie double mixte : 1^{re} place Ruby Gray et Joël Giroux
 - Championnat NSSSA (le 11 avril) :
 - Catégorie double mixte : 1^{re} place Ruby Gray et Joël Giroux

Ruby Gray et Joël Giroux participeront maintenant à NOSSA ayant lieu à Sault-Ste-Marie les 19 et 20 avril.

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

1. v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION (suite)

- Les élèves de l'école publique Pavillon-de-l'Avenir ont eu l'occasion d'observer le développement de neuf poussins nés dans un incubateur.
- L'école secondaire Hanmer/l'école publique Foyer-Jeunesse figurent parmi les 100 meilleures écoles éco au Canada, finalistes du concours « Donne des super pouvoirs à ton école ». Les 10 gagnants seront annoncés d'ici la fin du mois d'avril.
- La candidature de Mme Tania Reid Watson, directrice de l'école secondaire Cité-Supérieure, a été retenue pour faire partie du Groupe ministériel de référence des directions d'école.

M. Jean-Marc Aubin, président du Conseil, a rappelé aux membres que le 1^{er} mai, ils et elles ont le droit de se présenter comme candidats et candidates aux postes de conseiller et conseillère scolaire en vue des prochaines élections municipales ayant lieu au mois d'octobre.

M. Aubin a signalé que Stef Paquette, accompagné de trois artistes de la région, donnera un spectacle à l'école secondaire Hanmer le 26 avril. Tous les profits bénéficieront l'organisme « OuiCare ».

En conclusion, M. Aubin s'est penché sur le CÉNO, nouvelle entité qui regroupe les six conseils scolaires de langue française du nord de l'Ontario soit le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE), le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO), le Conseil scolaire catholique Franco-Nord (CSCFN), le Conseil scolaire de district catholique des Aurores Boréales (CSDCAB), le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (CSCNO) et le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières (CSCDGR). En partenariat avec ses six conseils scolaires membres et leurs communautés, le Consortium pour les élèves du nord de l'Ontario bonifie l'offre de services spécialisés en français, afin de contribuer à l'épanouissement et à la réussite des élèves ayant des besoins particuliers.

Le CÉNO a vu jour à la suite des revendications faites auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario par le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) et le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario en raison de la piètre qualité et la pénurie de services EED au sein des conseils scolaires du Nord.

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

Néant.

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES

Proposition 18-R064 – Anne-Marie Gélineault et Raymond Labrecque
Que le rapport « Effectifs scolaires » en date du 17 avril 2018 soit reçu.

ADOPTÉE

2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Le *vendredi 25 mai 2018* ➤ Session de travail ➤ École secondaire Cité-Supérieure
Le *samedi 26 mai 2018* ➤ Réunion du Conseil ➤ École secondaire Cité-Supérieure

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition 18-R065 – Mélanie Courty et Donald Pitre
Que le Conseil lève la séance et fasse rapport de l'état de la question à 20 h 23.

ADOPTÉE

Marc Gauthier, directeur de l'éducation et
secrétaire

Jean-Marc Aubin, président

PV-XTRA-REG- 23 AVRIL 2018

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE « EXTRAORDINAIRE » RÉGULIÈRE DU
DU
CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO**

TENUE

**PAR
AUDIOCONFÉRENCE**

DANS LA SALLE DU CONSEIL

**296, RUE VAN HORNE
SUDBURY**

LE LUNDI 23 AVRIL 2018

**À
17 h 05**

MEMBRES PRÉSENTS :

Jean-Marc Aubin
Robert Boileau
Josée Bouchard
Anne-Marie Gélineault, vice-présidente (vidéoconférence)
Donald Pitre
Julie Olivier
Raymond Labrecque

**MEMBRES DE
L'ADMINISTRATION:**

Marc Gauthier, directeur de l'éducation
Alain Gélinas, surintendant des affaires

ABSENTS:

François Boudreau
Mélanie Courty
Lynn Despatie
Suzanne Nolin
Louise Primeau

Charles Boudreau
Madison Morgan, élève-conseillère

Barbara Breault, surintendante
Carole Dubé, directrice des communications
Lynn Fenton, secrétaire-archiviste remplaçante
Catherine Grenier, secrétaire-archiviste

Nous reconnaissons tenir cette rencontre sur le territoire de la Première nation Atikameksheng Anishnabek, territoire traditionnel des peuples Anishnaabe. Nous les remercions de partager ainsi leur territoire.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

P.V. – Assemblée « extraordinaire » tenue à huis clos

Le lundi 23 avril 2018 – AUDIOCONFÉRENCE

A. DÉCLARATIONS PRÉLIMINAIRES PORTANT SUR LES QUESTIONS PÉCUNIAIRES

Néant.

B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Propositions 18-R066 – Donald Pitre et Robert Boileau

Que l'ordre du jour de l'assemblée « extraordinaire » régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant lieu par audioconférence le lundi 23 avril 2018 soit approuvé.

ADOPTÉE

C. INSTALLATIONS

a) Appel d'offres ; É.s. Macdonald-Cartier

- Projet de remplacement de fenêtres et de portes extérieures

Propositions 18-R067 – Anne-Marie Gélinault et Josée Bouchard

QUE le rapport « Projet de remplacement de fenêtres et de portes extérieures à l'École secondaire Macdonald-Cartier » en date du 23 avril 2018 soit reçu.

RECUE

Propositions 18-R068 – Raymond Labrecque et Robert Boileau

QUE le Conseil approuve de retenir les services Schutt Restoration Services (Thunder Bay) Ltd. pour le projet de remplacement de fenêtres et de portes extérieures à l'École secondaire Macdonald-Cartier à un prix de 855 975,00 \$.

ADOPTÉE

D. LEVER LA SÉANCE ET FAIRE RAPPORT DE L'ÉTAT DE LA QUESTION

Propositions 18-R069 – Anne-Marie Gélinault et Josée Bouchard

Que le Conseil lève la séance et fasse rapport de l'état de la question à 17 h 07.

ADOPTÉE

Marc Gauthier, directeur de l'éducation et
secrétaire

Jean-Marc Aubin, président

PV-EXTRAORDINAIRE-REG-23 JANVIER 2018

Sorties éducatives, culturelles et sportives – mai 2018

A. Périlleuses :

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Cout	Nom du responsable	Mode de transport
É. s. Château-Jeunesse	les mardis et les jeudis jusqu'à la fin de l'année : - 29 et 31 mai - 5 et 7 juin - 12 et 14 juin - 19 et 21 juin	Terrain de soccer de l'école	Le tir à l'arc	30 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun cout	Responsable : C. Contant-Rodrigues Accompagnateur :	Aucun
É. p. Foyer-Jeunesse	5 juin	Lac Laurentien	La marche près d'un étang d'eau	57 élèves 1 ^{re} – 4 ^e année	8 \$ / élève Cout total : 456 \$	Responsables : Sylvie Bossé-Chevalier Marguerite Mbonimpa Accompagnateur :	Autobus scolaire
É. s. Macdonald-Cartier	7 juin	Site Horizon Santé-Nord	Peindre l'extérieur d'une portative (monter sur la 3 ^e marche d'un escabeau)	4 à 6 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun cout	Responsable : L. Bouffard Accompagnatrice : N. Trudeau	Transport en commun
É. p. Franco-Nord	11 juin	Centre écologique du Canada (Mattawa)	La survie en nature et les exercices d'orientation sur le terrain	11 élèves 5 ^e et 6 ^e années	45,30 \$ / élève Cout total : 498,30 \$ + l'autobus	Responsable : Sylvia Legault Accompagnateurs : Parents à déterminer	Autobus scolaire
É. p. Hélène-Gravel	13 juin	Arc Climbing	L'escalade à l'intérieur	46 élèves 4 ^e et 5 ^e années	15 \$ / élève Cout total : 690 \$	Responsable : Lisa Landry Accompagnatrice : Mélanie Prince	Autobus scolaire

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Cout	Nom du responsable	Mode de transport
É. p. Jeanne-Sauvé	15 juin	Arc Climbing	L'escalade à l'intérieur	27 élèves 5 ^e et 6 ^e années	15 \$ / élève Cout total : 458 \$	Responsable : Cynthia Duhaime Accompagnatrices : Khadidiatou Sylla Michèle Morin	Autobus scolaire
É. s. Cité-Supérieure	15 juin	Parc national Pukaskwa	Les exercices d'orientation sur le terrain	17 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Cout total : 300 \$	Responsable : Tania Watson Accompagnateurs : Julie Cyr, Derek St. Pierre, Sopie Badje, Pierre Payeur	Autobus scolaire
É. p. Hélène-Gravel	du 18 au 20 juin	John Island	Le tir à l'arc, le canotage, la natation, l'escalade	30 élèves 6 ^e année	50 \$ / élève Cout total : 1 500 \$	Responsable : François Nadeau Accompagnateurs : Lisa Landry Frédéric St-Onge Annie Pelletier	Autobus scolaire
É. p. de la Découverte	19 juin	Parc Fielding et Centre Wild at Heart	Marche au parc Fielding (il y a un étang dans le parc)	38 élèves 5 ^e année	8 \$ / élève Cout total : 305 \$	Responsable : Natalie Breton-Dépatie Accompagnateurs : Alain Richard, TES et parents	Autobus scolaire
É. p. Jeanne-Sauvé	20 juin	Sudbury Kartways	Le go-kart	27 élèves 5 ^e et 6 ^e années	11,50 \$ / élève Cout total : 351 \$ + autobus	Responsable : Cynthia Duhaime Accompagnatrices : Khadidiatou Sylla Michèle Morin	Autobus scolaire
É. p. Camille-Perron	20 juin	Rogers Centre, Toronto	Joute des Blue Jays	20 élèves 5 ^e et 6 ^e années	124,10 \$ / élève Cout total : 2 482 \$	Responsable : Sabrina Schryer Accompagnatrice : Diane Brown	Autobus nolisé

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Cout	Nom du responsable	Mode de transport
É. p. Camille-Perron	21 juin	Lac Laurentien et Sudbury Kartways	La survie en nature et le go-kart	12 élèves 3 ^e et 4 ^e années	58,33 \$ / élève Cout total : 700 \$	Responsable : Christiane Colard Accompagnatrice : Sarah Lefrançois	Autobus scolaire
É. p. Macdonald-Cartier	22 juin	Arc Climbing	L'escalade à l'intérieur	9 élèves 7 ^e et 8 ^e années	Aucun cout / élève Cout total : 300 \$	Responsable : Michael McNeely Accompagnatrices : Carole Clance Vanessa Gonçalves Micheline Savage	Transport en commun
É. p. de la Découverte	26 juin	Arrêt aux chutes Onaping (voyage en train)	L'escalade	19 élèves Maternelle	11, 30 \$ / élève Cout total : 915,70 \$	Responsable : Carole Patry-Landry Accompagnateurs : 15 parents bénévoles	Transport en commun (train : Via Rail Canada)
É. p. Camille-Perron	du 26 au 28 juin	Niagara Falls (musées variés, visite aux chutes, Clifton Hill et Fort Érié)	La natation et les manèges à Clifton Hill	11 élèves 7 ^e et 8 ^e années	600 \$ / élève Cout total : 6 600 \$	Responsables : Darquise Cardinal Josée Morin Accompagnateur : Stéphane Roy (parent)	Autobus nolisé
É. p. Macdonald-Cartier et É. p. Hanmer	27 juin	Canada's Wonderland	Parc d'attractions	69 élèves 7 ^e année	120 \$ / élève Cout total : 8 280 \$	Responsable : Nicole Chevrier Accompagnateurs : V. Desrochers D. Gagnon L. Rainville-Roberge	Autobus nolisé
É. p. de la Rivière-des-Français	les 27 et 28 juin	Ottawa	La tyrolienne et parc d'eau (Calypto)	10 élèves 7 ^e et 8 ^e années	300 \$ / élève Cout total : 3 000 \$	Responsable : Rachelle St-Denis Accompagnateurs : Alain Noël Chantalle Thomas	Location d'une voiture/fourgonnette

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Cout	Nom du responsable	Mode de transport
É. s. Hanmer (programme d'été EED)	les 4, 5 et 6 juillet (3 sorties)	Lac Onwatin et Rivière Vermillon à Hanmer	Le canotage	10 – 12 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun cout	Responsable : Yves Legault Accompagnateurs : Marc Gravel 2 étudiants à déterminer	Autobus scolaire ou voiture privée (parents ou personnel enseignant)
É. p. Jean-Éthier- Blais (programme d'été EED)	entre le 4 et le 24 juillet	Lac Laurentien et Parc Kivi	Randonnée pédestre	10 – 12 élèves 2 ^e – 8 ^e année	Aucun cout	Responsable : Jean-François Lévesque Accompagnateurs : Gérard Robert Autre ens. à déterminer	Autobus scolaire
É. p. Jean-Éthier- Blais (programme d'été EED)	entre le 4 et le 24 juillet	Lac Ramsey	Le canotage (1 TES, 1 moniteur, 1 étudiant/instructeur du cours de canotage du Sudbury Canoe Club)	Nombre d'élèves à déterminer 4 ^e – 8 ^e année	180 \$ / élève Cout total : 1 800 \$	Responsable : Jean-François Lévesque Accompagnateur : Gérard Robert	Autobus scolaire ou voiture privée (parents ou personnel enseignant)
É. p. Jean-Éthier- Blais (programme d'été EED)	entre le 4 et le 24 juillet	Arc Sudbury	L'escalade à l'intérieur (1 TES, 1 moniteur, 1 étudiant)	10 – 12 élèves 4 ^e – 7 ^e année	environ 15 \$ / élève Cout total : À déterminer	Responsable : Jean-François Lévesque Accompagnateurs : Gérard Robert Autre ens. à déterminer	Autobus scolaire
É. p. Jean-Éthier- Blais (programme d'été EED)	entre le 4 et le 24 juillet	Sudbury Kartways	Le go-kart (1 TES, 1 moniteur, 1 étudiant)	10 – 12 élèves 4 ^e – 7 ^e année	Cout à déterminer	Responsable : Jean-François Lévesque Accompagnateurs : Gérard Robert Autre ens. à déterminer	Autobus scolaire ou voiture privée (parents ou personnel enseignant)
É. p. Jean-Éthier- Blais (programme d'été EED)	entre le 4 et le 24 juillet	Université Laurentienne	L'hébertisme (1 TES, 1 moniteur, 1 étudiant)	10 – 12 élèves 4 ^e – 7 ^e année	25 \$ / élève Cout total : 250 \$ - 300 \$	Responsable : Jean-François Lévesque Accompagnateur : Gérard Robert	Autobus scolaire

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Cout	Nom du responsable	Mode de transport
É. p. Jean-Éthier-Blais (programme d'été EED)	entre le 4 et le 24 juillet	Lac Ramsey	La pêche sur la rive (1 TES, 1 moniteur, 1 étudiant)	10 – 12 élèves 4 ^e – 7 ^e année	Aucun cout	Responsable : Jean-François Lévesque Accompagnateurs : Gérard Robert Autre ens. à déterminer	Autobus scolaire
É. p. Jean-Éthier-Blais (programme d'été EED)	entre le 4 et le 24 juillet	Piscine Nickel District	La natation	Nombre d'élèves à déterminer maternelle – 7 ^e année	45 \$ / élève Cout total : environ 600 \$ par groupe classe	Responsable : Jean-François Lévesque Accompagnateurs : Gérard Robert Josée Démoré Autre ens. à déterminer	Autobus scolaire
É. p. Jean-Éthier-Blais (programme d'été EED)	entre le 4 et le 24 juillet	Université Laurentienne	Vélo de montagne (1 TES, 1 moniteur, 1 étudiant)	10 – 12 élèves 4 ^e – 7 ^e année	Aucun cout	Responsable : Jean-François Lévesque Accompagnateurs : Gérard Robert Autre ens. à déterminer	Autobus scolaire ou voiture privée (parents ou personnel enseignant)
É. s. Hanmer (programme d'été EED)	du 9 au 12 juillet	Lac Ramsey	Le canotage et le camping à la belle étoile	10 – 12 élèves 9 ^e – 11 ^e année	Aucun cout	Responsable : Yves Legault Accompagnateurs : Marc Gravel 2 étudiants à déterminer	Autobus scolaire ou voiture privée (parents ou personnel enseignant)
É. s. Hanmer (programme d'été EED)	du 16 au 19 juillet	Parc provincial Mississagi	Le canotage et le camping à la belle étoile	10 – 12 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun cout	Responsable : Yves Legault Accompagnateurs : Marc Gravel 2 étudiants à déterminer	Autobus scolaire ou voiture privée (parents ou personnel enseignant)
É. s. Hanmer (programme d'été EED)	du 16 au 20 juillet * ils choisiront une de ces deux sorties; c'est à déterminer	Lac Hubbard au Lac Spanish	Le canotage et le camping à la belle étoile	10 – 12 élèves 9 ^e – 12 ^e année	Aucun cout	Responsable : Yves Legault Accompagnateurs : 2 étudiants à déterminer	Autobus scolaire ou voiture privée (parents ou personnel enseignant)

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Cout	Nom du responsable	Mode de transport
É. s. Cité-Supérieure	les 7 et 14 septembre (2 sorties)	Parc Penn Lake	Les exercices d'orientation sur le terrain	10 élèves 9 ^e – 11 ^e année	Aucun cout	Responsable : Tania Watson Accompagnatrice : Julie Cyr	Voiture privée (parents ou personnel enseignant)
É. s. Cité-Supérieure	12 septembre	Hawk's Ridge	Les exercices d'orientation sur le terrain	10 élèves 9 ^e – 11 ^e année	Aucun cout	Responsable : Tania Watson Accompagnatrice : Julie Cyr	Voiture privée (parents ou personnel enseignant)
É. s. Cité-Supérieure	les 19 et 21 septembre (2 sorties)	Parc Pukaskwa	Les exercices d'orientation sur le terrain	10 élèves 9 ^e – 11 ^e année	Aucun cout	Responsable : Tania Watson Accompagnatrice : Julie Cyr	Voiture privée (parents ou personnel enseignant)
É. s. Cité-Supérieure	du 25 au 27 septembre	Parc Pukaskwa	Le camping à la belle étoile (dans le cours d'éducation physique)	12 élèves 9 ^e – 11 ^e année	25 \$ / élève Cout total : 250 \$	Responsable : Julie Cyr Accompagnatrice : Tania Watson	Voiture privée (parents ou personnel enseignant)

B. Hors pays :

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Cout	Nom du responsable	Mode de transport
É. s. Macdonald-Cartier	du 7 au 18 mars 2019	Europe : Allemagne, Suisse, Italie et France	Une ballade en gondole (dépendamment du prix sur place)	13 élèves 9 ^e – 12 ^e année	4 350 \$ / élève Cout total : 56 550 \$	Responsable : Laurie Simard Accompagnateurs : À déterminer	Avion et autobus notifié sur place

Ministry of Education

Sudbury-North Bay Regional Office
Suite 1103, 199 Larch Street
Sudbury ON P3E 5P9
INWATS: 1-800-461-9570
Fax: 705-564-4233

Ministère de l'Éducation

Bureau régional de Sudbury-North Bay
199, rue Larch, bureau 1103
Sudbury (Ontario) P3E 5P9
SANS FRAIS : 1 800 461-9570
Télécopieur: 705-564-4233



Le 17 mai 2018

Monsieur Marc Gauthier
Directeur de l'éducation
Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9

Monsieur Gauthier,

Nous vous remercions de vos soumissions électroniques et documents d'appui présentant vos calendriers réguliers pour l'année scolaire 2018-19.

Je suis heureux de vous informer que vos calendriers scolaires de vos écoles élémentaires et secondaires satisfont aux exigences des articles 2, 3 et 4 du *Règlement 304 – Calendrier scolaire, journées pédagogiques*.

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink that reads "S. Simard".

Stephen Simard
Chef du bureau régional Sudbury/North Bay par intérim



CÉRÉMONIE DES FINISSANTES ET FINISSANTS - - - PALIER SECONDAIRE

ÉCOLE	DATE	HEURE	LIEU	PARTICIPANTS / CONSEILLERS SCOLAIRES / CADRES
École Cap sur l'Avenir	le 21 juin	18 h 30	Cap sur l'Avenir	François Boudreau Raymond Labrecque Barbara Breault
É. s. Château-Jeunesse	le 14 juin	16 h 30	Place centrale de l'école	Anne-Marie Gélineault Barbara Breault
É. s. Cité-Supérieure	le 28 juin	12 h 30 à 14 h 30	Moose Hall	Jean-Marc Aubin Mélanie Courty Marc Gauthier
É. s. Hanmer	le 14 juin	19 h	Gymnase	Jean-Marc Aubin Marc Gauthier
É. s. Macdonald-Cartier	le 6 juin	19 h	Gymnase	Jean-Marc Aubin François Boudreau Raymond Labrecque Marc Gauthier
É. s. l'Orée des Bois	le 28 juin	18 h 30	Gymnase	Jean-Marc Aubin Josée Bouchard Marc Gauthier
É. s. de la Rivière-des- Français	le 7 juin	16 h	Gymnase	Donald Pitre Barbara Breault
É. s. Villa Française des Jeunes	le 14 juin	19 h	Cafétéria	Suzanne Nolin Alain Gélinas



Le 26 mai 2018

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

F.1.g.

AUX MEMBRES DU CONSEIL

OBJET : NOMINATION / ÉLÈVES-CONSEILLERS 2018-2019

ANTÉCÉDENTS :

En avril 2017, Charles Boudreau, élève de l'école secondaire Macdonald-Cartier, et Sonia Ménard, élève de l'école secondaire Hanmer, ont été nommés au poste d'élève-conseiller et d'élève-conseillère pour l'année scolaire 2017-2018. Au mois de février 2018, Madison Morgan de l'école secondaire Cité-Supérieure, a remplacé Sonia Ménard. Le mandat de Charles Boudreau et de Madison Morgan se termine le 31 juillet 2018.

SITUATION ACTUELLE :

La ligne de conduite A-003 stipule qu'il doit y avoir une élection d'élèves-conseillers chaque année avant la fin de l'année scolaire. Cette année, il y a quatre élèves qui ont soumis leur candidature au poste d'élève-conseiller et d'élève-conseillère, c'est-à-dire, Madison Morgan, élève de l'É.s. Cité-Supérieure, Julianne Lalonde, élève de l'É.s. l'Orée des Bois, Sébastien Olivier, élève de l'É.s. Hanmer et Chloé Madore-Bouffard, élève de l'É.s. Macdonald-Cartier. Puisqu'il y avait quatre candidatures, les élèves ont passé au vote. Sébastien Olivier et Chloé Madore-Bouffard ont été élus au poste d'élève-conseiller et d'élève-conseillère pour l'année scolaire 2018-2019.

PROCESSUS SUIVI :

1. Les demandes de mise en candidature sont envoyées aux écoles secondaires. Chaque école choisit ou élit un candidat, une candidate.
2. La documentation est envoyée par courriel aux écoles :
 - liste des candidats et des candidates de chaque école
 - bulletin de vote – *le cas échéant (s'il y a plus de deux candidats ou candidates)*
 - convocation à une vidéoconférence
3. Vidéoconférence – le jeudi 26 avril 2018

Participants et participantes :

- candidats et candidates
- directeur de l'éducation
- membres des conseils des étudiants et étudiantes de chaque école secondaire à l'exception de l'école Cap sur l'Avenir et l'école secondaire de la Rivière-des-Français
- directions d'école

Déroulement :

- présentation des candidats et des candidates
 - discours (3 minutes) des candidats et des candidates
 - bulletins de vote remplis par l'école après le vote du conseil des étudiants et étudiantes (1^{er} choix, 2^e choix) – *le cas échéant (s'il y a plus de deux candidats ou candidates)*
 - bulletin de vote envoyé aux bureaux administratifs du Conseil – *le cas échéant (s'il y a plus de deux candidats ou candidates)*
4. Puisqu'il y avait quatre (4) candidatures, les candidats et candidates en question ont été élus au poste d'élève-conseiller et d'élève-conseillère.
 5. On a fait parvenir un courriel aux écoles secondaires annonçant officiellement les résultats de la vidéoconférence.
 6. Chloé Madore-Bouffard, élève de l'école secondaire Macdonald-Cartier, et Sébastien Olivier, élève de l'école secondaire Hanmer, ont été élus à titre d'élève-conseiller et d'élève-conseillère pour l'année scolaire 2018-2019 et seront assermentés à la réunion du Conseil du mois d'août 2018.

RECOMMANDATION :

1. Que le rapport touchant la nomination des élèves-conseillers pour l'année scolaire 2018-2019 en date du 26 mai 2018 soit reçu.

Présenté par : Marc Gauthier, directeur de l'éducation

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Budget 2018-2019



Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2018-2019
Priorités du Conseil

- Améliorer les résultats des élèves;
- Aménagement linguistique (francisation et animation culturelle);
- Sécurité et développement du caractère;
- Éducation environnementale et conservation d'énergie.

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2018-2019
Effectifs

Équivalent temps plein (ETP)	Prévisions 2017-2018	Actuels 2017-2018	Prévisions 2018-2019	Différence
Élémentaire	1 823,00	1 872,00	1 823,00	- 49,00
Secondaire	584,00	577,00	597,00	20,00
Total	2 407,00	2 449,00	2 420,00	- 29,00
Éducation des adultes	4,00	5,50	4,00	- 1,50

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2018-2019
Revenus

	Prévisions budgétaires révisés 2017-2018	Prévisions budgétaires 2018-2019	ÉCART
Subventions :			
1 Subvention de base - élèves	13 394 655	13 441 805	47 150
2 Subvention de base - écoles	3 377 927	3 318 608	(59 319)
3 Éducation de l'enfance en difficulté	7 430 004	8 121 115	691 111
4 Enseignement des langues	5 964 119	5 971 692	7 573
5 Subvention pour écoles éloignées	3 806 778	3 894 587	87 809
6 Conseils ruraux et éloignés	2 394 331	2 374 047	(20 284)
7 Élément pour l'éducation en milieu rural et dans le nord	40 735	42 477	1 742
8 Programmes d'aide à l'apprentissage	1 802 811	1 339 383	(463 428)
9 Éducation des adultes et cours d'été	23 926	24 234	308
10 Qualification et expérience des enseignants	2 327 043	2 391 866	64 823
11 Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant	67 737	66 430	(1 307)
12 Qualification et expérience des EPE	228 874	225 546	(3 328)
13 Somme supplémentaire pour les fiducies	535 819	663 572	127 753
14 Transport des élèves	2 573 284	2 663 863	90 579
15 Administration et gestion	3 092 685	3 920 171	827 486
16 Fonctionnement des écoles	5 475 671	5 481 170	5 499
17 Utilisation communautaire des écoles	74 339	74 659	320
18 Redressement pour baisse des effectifs	-	144 946	144 946
19 Subvention des Premières nations, Métis et Inuits	246 480	192 123	(54 357)
20 Sécurité dans les écoles	113 710	115 174	1 464
21 Intérêt à court terme	30 000	-	(30 000)
22 Sous-total	53 000 928	54 467 468	1 466 540
23 Réfection des écoles	6 200 523	5 349 983	(850 540)
24 Amortissement	3 714 975	3 714 975	-
25 Total	62 916 426	63 532 426	616 000
26 Autres revenus de fonctionnement	825 037	69 621	(755 416)
27 Utilisation du surplus accumulé et revenu reportés	2 178 865		(2 178 865)
28 Total des revenus de fonctionnement	65 920 328	63 602 047	(2 318 281)
29 Autres revenus	4 174 617	5 777 451	1 602 834
30 Grand total	70 094 945	69 379 498	(715 447)

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2018-2019
Personnel du Conseil

	Prévisions budgétaires révisées 2017-2018	Prévisions budgétaires 2018-2019	+ / -
Personnel enseignant			
Élémentaire	133,50	131,00	-2,50
Secondaire	82,50	82,50	0,00
	216,00	213,50	-2,50
Personnel non enseignant			
Directions et directions adjointes	21,00	21,00	0,00
TES, aides-enseignantes, aides-enseignants	48,00	45,00	-3,00
Éducatrice éducatrice de la petite enfance (PAJE)	31,00	27,84	-3,16
Préposée aux soins des enfants	0,50	0,50	0,00
Commis (bibliothèque)	8,85	8,85	0,00
Secrétaires et commis secrétaire	19,05	19,05	0,00
Surveillance du dîner (une heure par jour)	19,00	19,00	0,00
Entretien	38,07	38,47	0,40
	185,47	179,71	-5,76
Services aux élèves			
Direction	1,00	1,00	0,00
Leader	2,00	2,00	0,00
Conseillers pédagogiques	2,00	2,00	0,00
Enseignante en surdité	2,00	2,00	0,00
Assistante en communication	1,00	0,00	-1,00
Assistante en équipement spécialisé	1,00	1,00	0,00
Assistante en LSQ	1,00	1,00	0,00
Intervention comportementales	4,00	3,00	-1,00
Psychométriciennes	2,00	2,00	0,00
Orthophoniste	1,80	5,00	3,20
Agente en ACA	1,00	1,00	0,00
Agente en assiduité et comportement	1,00	1,00	0,00
Travailleuses sociales	2,00	4,00	2,00
Secrétaire	1,00	1,00	0,00
	22,80	26,00	3,20
Services pédagogiques			
Direction	2,00	2,00	0,00
Leaders	1,00	1,00	0,00
Conseillers pédagogiques	9,00	12,00	3,00
Gestionnaire de la petite enfance	1,00	1,00	0,00
Accompagnatrice / accompagnateur	4,00	0,00	-4,00
Bibliotechnicienne	1,00	1,00	0,00
Assistants en intervention langagière et ALF	4,30	4,50	0,20
Orthophoniste	1,00	0,00	-1,00
Animatrice du programme en français s'il vous plaît	2,60	2,60	0,00
Animateur et animatrice culturel	5,00	6,00	1,00
Secrétaire	1,00	1,00	0,00
Conciergerie	0,40	0,40	0,00
	32,30	31,50	-0,80
Services centralisés			
Administration générale	5,00	5,00	0,00
Administration pédagogique	3,00	3,00	0,00
Administration des affaires	6,00	6,00	0,00
Administration des ress. humaines	7,00	7,00	0,00
Services informatiques	8,00	8,00	0,00
Opération et entretien des écoles	4,33	4,33	0,00
	33,33	33,33	0,00
Total du personnel	489,90	484,04	-5,86

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2018-2019
Dépenses

	Prévisions budgétaires révisées 2017-2018	Prévisions budgétaires 2018-2019	ÉCART
Dépenses :			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
1 Titulaires de classe	23 360 092	23 168 909	(191 183)
2 Suppléances	875 099	876 699	1 600
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	3 339 025	3 286 350	(52 675)
4 Éducatrices et éducateur de la petite enfance	1 551 465	1 433 300	(118 165)
5 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	2 333 714	2 289 693	(44 021)
6 Ordinateurs de classe	1 009 110	1 009 100	(10)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	4 149 071	4 472 788	323 717
8 Services de bibliothèque et d'orientation	572 025	584 000	11 975
9 Perfectionnement professionnel	144 910	144 910	-
10 Directions, directions adjointes	2 510 722	2 534 122	23 400
11 Secrétaires d'école et fournitures	1 619 530	1 648 080	28 550
12 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	894 205	1 675 493	781 288
13 Administration des conseils scolaires	3 034 096	3 041 064	6 968
14 Fonctionnement et entretien des écoles	5 957 291	6 090 169	132 878
15 Éducation permanente, cours d'été et langues internationales	8 000	8 000	-
16 Transport des élèves	2 970 400	3 004 288	33 888
17 TOTAL	54 328 755	55 266 965	938 210
CAPITAL			
18 Réfection des écoles	8 098 873	5 349 983	(2 748 890)
19 Amortissement	3 847 280	3 847 280	-
20 TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	66 274 908	64 464 228	(1 810 680)
21 Autres dépenses	4 174 617	5 047 573	872 956
22 GRAND TOTAL	70 449 525	69 511 801	(937 724)

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2018-2019
Enfance en difficulté

	RECETTES	DÉPENSES	(1-2)
	(1)	(2)	ÉCART
Catégories de dépenses	Subventions	Budget	() = déficit
1 Titulaires de classe	2 824 066	2 829 427	(5 361)
2 Suppléances	310 712	313 765	(3 053)
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	2 863 708	2 834 260	29 448
4 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	202 585	211 138	(8 553)
5 Ordinateurs de classe	88 521	88 000	521
6 Soutien professionnel et paraprofessionnel	1 953 318	2 031 988	(78 670)
7 Services de bibliothèque et d'orientation		-	-
8 Perfectionnement professionnel	28 338	30 000	(1 662)
9 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	75 209	77 500	(2 291)
10 TOTAL DES DÉPENSES EN EED	8 346 457	8 416 078	(69 621)
Somme transférée du revenu reporté de			
11 l'enfance en difficulté			379 314
12 Total			309 693

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2018-2019
Dépenses en enfance en difficulté

	DÉPENSES	DÉPENSES	(1-2)
Catégories de dépenses	(1)	(2)	ÉCART
	budget	budget	() = déficit
	révisé	18-19	
	17-18		
1 Titulaires de classe	2 770 342	2 829 427	59 085
2 Suppléances	304 701	313 765	9 064
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	2 901 805	2 834 260	(67 545)
4 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	183 177	211 138	27 961
5 Ordinateurs de classe	88 000	88 000	-
6 Soutien professionnel et paraprofessionnel	1 511 938	2 031 988	520 050
7 Services de bibliothèque et d'orientation	-	-	-
8 Perfectionnement professionnel	30 000	30 000	-
9 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	142 800	77 500	(65 300)
10 TOTAL DES DÉPENSES EN EED	7 932 763	8 416 078	483 315

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Budget 2018-2019

Comparaison des recettes et dépenses

	DÉPENSES	RECETTES 2018-2019				DÉPENSES	ÉCART
	Prévisions budgétaires 2017-2018	(1) Subventions du MEO et recettes d'impôts fonciers	(2) Réserves et revenus reportés	(3) Autres recettes	(1+2+3) TOTAL		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT							
1 Titulaires de classe	23 360 092	25 393 852		34 878	25 428 730	23 168 909	2 259 821
2 Enseignants suppléants	875 099	822 744		-	822 744	876 699	(53 955)
3 enseignants	3 339 025	3 180 216	69 621		3 249 837	3 286 350	(36 513)
4 enfance	1 551 465	935 821		620 000	1 555 821	1 433 300	122 521
5 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	2 333 714	1 590 040			1 590 040	2 289 693	(699 653)
6 Ordinateurs de classe	1 009 110	931 479			931 479	1 009 100	(77 621)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	4 149 071	3 864 341		35 856	3 900 197	4 472 788	(572 591)
8							
Services de bibliothèque et d'orientation	572 025	630 078			630 078	584 000	46 078
9 Perfectionnement professionnel	144 910	84 298			84 298	144 910	(60 612)
10 Directions, directions adjointes	2 510 722	2 255 968			2 255 968	2 534 122	(278 154)
11 Secrétaires d'école et fournitures	1 619 530	1 235 923			1 235 923	1 648 080	(412 157)
12 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	894 205	1 567 820			1 567 820	1 675 493	(107 673)
13 Administration des conseils scolaires	3 034 096	3 195 943		(35 856)	3 160 087	3 041 064	119 023
14							
Fonctionnement et entretien des écoles	5 957 291	6 098 337		75 000	6 173 337	6 090 169	83 168
15 Éducation permanente, cours d'été et langues internationales	8 000	10 386			10 386	8 000	2 386
16 Transport des élèves	2 970 400	2 670 222			2 670 222	3 004 288	(334 066)
17 TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	54 328 755	54 467 468	69 621	729 878	55 266 967	55 266 965	2
CAPITAL							
18 Réfection des écoles	8 098 873	5 349 983		-	5 349 983	5 349 983	-
19 Amortissement	3 847 280	3 714 975	-	-	3 714 975	3 847 280	(132 305)
20 Total des dépenses du capital	11 946 153	9 064 958	-	-	9 064 958	9 197 263	(132 305)
21 Autres dépenses	4 174 617	-	-	5 047 573	5 047 573	5 047 573	-
22 GRAND TOTAL	70 449 525	63 532 426	69 621	5 777 451	69 379 498	69 511 801	(132 303)

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Budget 2018-2019

Projets

Projets approuvés :	
SIEN - Algoma et Sudbury	138 419
PAJO	99 500
Stratégie pour une main-d'œuvre hautement qualifiée de la maternelle à la 12e année:	
Apprentissage par l'expérience	102 208
Bien-être : Écoles sécuritaires et accueillantes, écoles saines et santé mentale à l'école	82 612
Équipes de soutien pour la santé mentale dans les écoles	236 571
Fonds pour l'innovation en matière d'apprentissage	108 111
Soutenir la mise en œuvre des plitiques et des programmes d'éducation en français	30 000
Soutenir la mise en œuvre du programme révisé de la maternelle et du jardins d'efants	
et du supplément de faire croître le succès	45 333
Subvention de la convention collective AEFO pour EED	591 038
Initiatives dans le cadre de la politique d'aménagement linguistique (PAL)	20 000
Remède de la loi 115 ADFO	27 692
Remède de la loi 115 AEFO	284 493
Coordonateur des services de liaison	50 400
Programme d'amélioration de la bande passante	296 286
Numératie de la maternelle jusqu'à la 12e année	434 910
Coopérative EED	2 500 000
	5 047 573

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2018-2019
Surplus accumulé et revenu reporté

	31-août-17	Changements	31-août-18
Surplus accumulé du Conseil			
Gratification à la retraite	99 310		99 310
Budget reporté des écoles	273 503		273 503
Projet de l'Orée des Bois	98 519	(8 279)	90 240
Projet de Camille-Perron	505 960	(42 517)	463 443
Projet d'Hélène-Gravel	156 876	(10 458)	146 418
Projet de l'Escalade	451 162	(16 953)	434 209
Projet de la Découverte	721 538	(26 159)	695 379
Projet Macdonald Cartier (centre pédagogique)	530 837	(27 939)	502 898
Imprévus	4 629 021	-	4 629 021
Total	7 466 726	(132 305)	7 334 421

Revenu reporté du Conseil			
Enfance en difficulté	379 314	(69 621)	309 693
Total	379 314	(69 621)	309 693

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Rapport financier intérimaire
En date du 30 avril 2017 et du 30 avril 2018

Dépenses :	Budget 2016-2017	Dépenses actuelle 30 avril 2017	% dépensé	Budget 2017-2018	Dépenses actuelle 30 avril 2018	% dépensé	
1 Titulaires de classe	22 718 631	15 457 748	68,0%	23 360 092	15 380 834	65,8%	C
2 Enseignants suppléants	867 147	613 374	70,7%	875 099	525 232	60,0%	A
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	3 129 429	2 171 829	69,4%	3 339 025	2 376 897	71,2%	B
4							
Éducateur de la petite enfance	1 439 738	1 015 800	70,6%	1 551 465	1 117 565	72,0%	B
5 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	1 712 640	771 890	45,1%	2 333 714	1 044 874	44,8%	B
6 Ordinateurs de classe	1 309 110	214 403	16,4%	1 009 110	406 644	40,3%	D
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	3 708 894	2 589 045	69,8%	4 149 071	2 505 306	60,4%	E
8 Services de bibliothèque et d'orientation	566 845	427 232	75,4%	572 025	431 903	75,5%	B
9 Perfectionnement professionnel	151 485	71 649	47,3%	144 910	64 021	44,2%	B
10 Directions, directions adjointes	2 308 897	1 468 761	63,6%	2 510 722	1 698 840	67,7%	F
11 Secrétaires d'école et fournitures	1 513 960	1 029 724	68,0%	1 619 530	1 164 690	71,9%	G
12 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	824 665	429 842	52,1%	894 205	546 491	61,1%	M
13							
Administration des conseils scolaires	2 747 407	1 945 789	70,8%	3 034 096	1 981 196	65,3%	H
14 Fonctionnement et entretien des écoles	6 071 030	3 968 111	65,4%	5 957 291	4 208 343	70,6%	I
15 Education permanente, cours d'été et langues internationales	8 000	77	1,0%	8 000	-	0,0%	B
16 Transport des élèves	2 918 874	2 345 077	80,3%	2 970 400	2 225 629	74,9%	J
17 TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	51 996 752	34 520 351	66,4%	54 328 755	35 678 465	65,7%	B
CAPITAL							
18 Réfections	8 671 387	1 971 012	22,7%	8 098 873	3 135 936	38,7%	K
19 Amortissement	3 538 168	2 098 966	59,3%	3 847 280	2 255 448	58,6%	B
20 Total des dépenses du capital	12 209 555	4 069 978	33,3%	11 946 153	5 391 384	45,1%	
21 Autres dépenses	1 673 605	1 476 388	88,2%	4 174 617	1 754 150	42,0%	L
22 TOTAL	65 879 912	40 066 717	60,8%	70 449 525	42 823 999	60,8%	B

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Rapport financier intérimaire
En date du 30 avril 2017 et du 30 avril 2018

Notes explicatives:

- A - Des salaires de suppléances à long terme ont été placés dans les salaires de titulaire de classes.
- B - La dépense est comparable à celle de l'année dernière.
- C - Nous avons une paye de moins qu'en 2016-2017.
- D - Il y avait un budget de contingence en 2016-2017 et nous avons fait l'achat d'ordinateurs à l'avance.
- E - En 2016-2017, il y avait des coûts supplémentaires de congé de maternité et il y a un budget de contingence que nous prévoyons dépenser vers la fin de l'année.
- F - Il y a beaucoup de congé de maladie auprès des directions d'école.
- G - Il y a un congé de secrétaire à une école.
- H - Les dépenses sont plus basses que prévues.
- I - Il y avait une somme pour le centre pédagogique en 2016-2017 qui n'avait pas été dépensé à ce temps.
- J - Il manque 3 mois de dépenses d'un consortium mais le budget semble un peu haut.
- K - Le projet de Cap sur l'Avenir a eu lieu à l'automne et l'hiver, qui n'est pas normal à ce temps.
- L - Le projet du CÉNO a commencé tard et les budgets ne seront pas tous dépensés en 2017-2018.
- M - En 2016-2017, les dépenses de fonctionnement étaient basses à ce temps.

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Rapport financier intérimaire
En date du 30 avril 2018

	Budget 2017-2018	Dépenses actuelle 30 avril 2018	% dépensé	Prévision des dépenses 30 avril 2018	% prévu	
Dépenses :						
1 Titulaires de classe	23 360 092	15 380 834	65,8%	15 133 746	64,8%	B
2 Enseignants suppléants	875 099	525 232	60,0%	656 324	75,0%	B
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	3 339 025	2 376 897	71,2%	2 347 965	70,3%	A
4 Éducateur de la petite enfance	1 551 465	1 117 565	72,0%	1 107 270	71,4%	A
5 Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	2 333 714	1 044 874	44,8%	1 458 571	62,5%	C
6 Ordinateurs de classe	1 009 110	406 644	40,3%	406 644	40,3%	E
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	4 149 071	2 505 306	60,4%	2 744 770	66,2%	D
8 Services de bibliothèque et d'orientation	572 025	431 903	75,5%	401 585	70,2%	F
9 Perfectionnement professionnel	144 910	64 021	44,2%	115 928	80,0%	G
10 Directions, directions adjointes	2 510 722	1 698 840	67,7%	1 660 939	66,2%	A
11 Secrétaires d'école et fournitures	1 619 530	1 164 690	71,9%	1 114 237	68,8%	J
12 Coordinateurs, coordinatrices et consultants	894 205	546 491	61,1%	546 841	61,2%	A
13 Administration des conseils scolaires	3 034 096	1 981 196	65,3%	2 007 171	66,2%	A
14 Fonctionnement et entretien des écoles	5 957 291	4 208 343	70,6%	3 940 977	66,2%	I
15 Education permanente, cours d'été et langues internationales	8 000	-	0,0%	-	0,0%	A
16 Transport des élèves	2 970 400	2 225 629	74,9%	2 376 320	80,0%	H
17 TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	54 328 755	35 678 465	65,7%	36 019 288	66,3%	
CAPITAL						
18 Réfections	8 098 873	3 135 936	38,7%	3 135 936	38,7%	E
19 Amortissement	3 847 280	2 255 448	58,6%	2 255 448	58,6%	A
20 Total des dépenses du capital	11 946 153	5 391 384	45,1%	5 391 384		
21 Autres dépenses	4 174 617	1 754 150	42,0%	1 754 150	42,0%	E
22 TOTAL	70 449 525	42 823 999	60,8%	43 164 822		
23 Dépenses actuelle				(42 823 999)		
Revenus						
24 Place des Jeunes	620 000	535 383	86,4%	39 383	80,0%	A
25 Effectifs	2 446,50	2 443,18	(3,32)	(33 200)	99,9%	A
26 Total des dépenses du capital	622 447	537 826	86,4%	347 006		

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Rapport financier intérimaire
En date du 30 avril 2018

Notes explicatives:

A - La prévision des dépenses est raisonnable à comparer aux dépenses réelles.

H - Les dépenses sont plus basses que prévues.

C - Nous avons commencé à utiliser les fonds de contingences mais pas tous.

D - Il y a une somme de contingence qui est prévue d'être dépensée plus à la fin de l'année scolaire.

E - Nous prévoyons dépenser les budgets d'informatique, de réfections et des projets à 100%.

F - Les avantages sociaux semblent un peu plus haut que prévus.

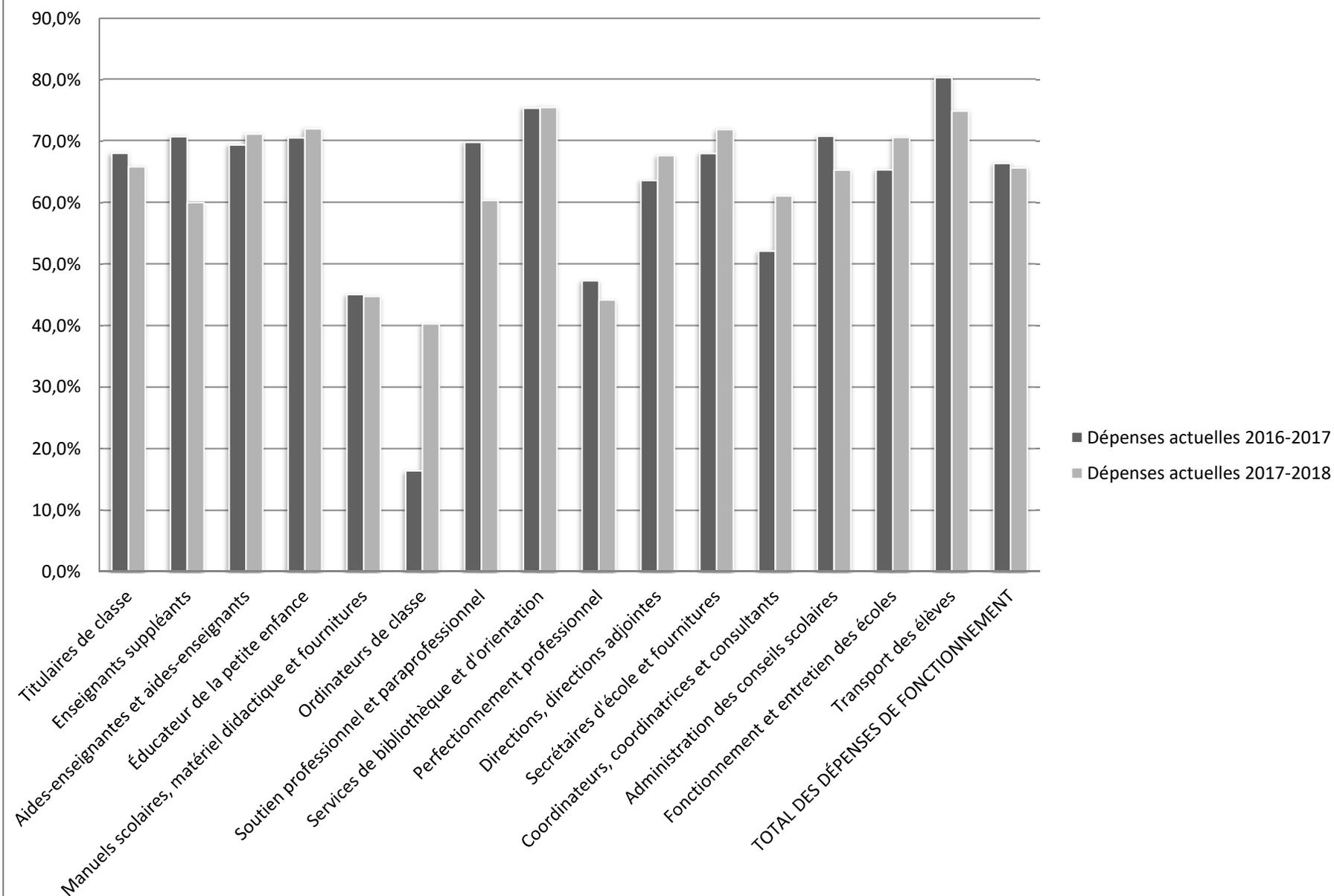
G - Nous faisons attention de ne pas trop sortir le personnel de la salle de classe puisque nous avons de la difficulté à remplacer.

H - Il y a quelques mois qui ne sont pas encore facturés mais le budget semble un peu haut.

I - Il y a des frais comme le déneigement et les frais d'énergie qui sont plus haut en hiver.

J - Le temps supplémentaire est à la hausse et il y a eu un congé de maladie.

Pourcentage d'utilisation des dépenses comparatives au 30 avril



Le 26 mai 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL

**Objet : Projet d'ajout de ventilation pour le gymnase de l'École publique
Camille-Perron**

ANTÉCÉDENTS

À sa rencontre du 23 septembre 2017, le Conseil a approuvé la liste des projets de réfection pour l'année scolaire 2017-2018. Le projet d'ajout de ventilation pour le gymnase de l'École publique Camille-Perron était inclus dans cette liste.

SITUATION ACTUELLE

Le 12 avril 2018, le Conseil a entrepris le processus d'appel d'offres afin de retenir les services d'un sous-traitant pour le projet d'ajout de ventilation pour le gymnase de l'École publique Camille-Perron.

Nous avons reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1) Schutt Restoration Services (Thunder Bay) Ltd. | 191 987,00 \$ (y compris la TVH) |
| 2) Nu-Style Construction Co. (1988) Limited | 200 010,00 \$ (y compris la TVH) |
| 3) Metal-Air Mechanical Systems Ltd. | 213 327,64 \$ (y compris la TVH) |
| 4) 1650884 Ontario Inc. O/A Greater City
Mechanical Contractors | 216 592,75 \$ (y compris la TVH) |

La soumission retenue est celle de Schutt Restoration Services (Thunder Bay) Ltd. puisqu'elle répond à toutes les exigences de l'appel d'offres et puisqu'elle est la soumission la plus basse.

RECOMMANDATIONS

1. **QUE** le rapport « Projet d'ajout de ventilation pour le gymnase de l'École publique Camille-Perron » en date du 26 mai 2018 soit reçu.
2. **QUE** le Conseil approuve de retenir les services de Schutt Restoration Services (Thunder Bay) Ltd. pour le projet d'ajout de ventilation pour le gymnase de l'École publique Camille-Perron à un prix de 191 987,00 \$.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Alain Gélinas

Présenté par :
Le directeur de l'Éducation
Marc Gauthier

Le 26 mai 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Projet de remplacement de ventilation pour certains locaux de l'École publique Pavillon-de-l'Avenir

ANTÉCÉDENTS

À sa rencontre du 23 septembre 2017, le Conseil a approuvé la liste des projets de réfection pour l'année scolaire 2017-2018. Le projet de remplacement de ventilation pour certains locaux de l'École publique Pavillon-de-l'Avenir était inclus dans cette liste.

SITUATION ACTUELLE

Le 25 avril 2018, le Conseil a entrepris le processus d'appel d'offres afin de retenir les services d'un sous-traitant pour le projet de remplacement de ventilation pour certains locaux de l'École publique Pavillon-de-l'Avenir.

Nous avons reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

- | | |
|---|----------------------------------|
| 1) CK Construction Services Ltd | 253 678,22 \$ (y compris la TVH) |
| 2) Metal-Air Mechanical Systems Ltd. | 292 557,00 \$ (y compris la TVH) |
| 3) Schutt Restoration Services (Thunder Bay) Ltd. | 319 790,00 \$ (y compris la TVH) |
| 4) Nu-Style Construction Co. (1988) Limited | 471 210,00 \$ (y compris la TVH) |

La soumission retenue est celle de CK Construction Services Ltd puisqu'elle répond à toutes les exigences de l'appel d'offres et puisqu'elle est la soumission la plus basse.

RECOMMANDATIONS

1. **QUE** le rapport « Projet de remplacement de ventilation pour certains locaux de l'École publique Pavillon-de-l'Avenir » en date du 26 mai 2018 soit reçu.
2. **QUE** le Conseil approuve de retenir les services de CK Construction Services Ltd pour le projet de remplacement de ventilation pour certains locaux de l'École publique Pavillon-de-l'Avenir à un prix de 253 678,22 \$.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Alain Gélinas

Présenté par :
Le directeur de l'Éducation
Marc Gauthier

Le 26 mai 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL

**Objet : Projet de remplacement d'une partie de la toiture à l'École
secondaire Hanmer**

ANTÉCÉDENTS

À sa rencontre du 23 septembre 2017, le Conseil a approuvé la liste des projets de réfection pour l'année scolaire 2017-2018. Le projet de remplacement d'une partie de la toiture à l'École secondaire Hanmer était inclus dans cette liste.

SITUATION ACTUELLE

Le 13 avril 2018, le Conseil a entrepris le processus d'appel d'offres afin de retenir les services d'un sous-traitant pour le projet de remplacement d'une partie de la toiture à l'École secondaire Hanmer.

Nous avons reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1) Flynn Canada Ltd. | 638 450,00 \$ (y compris la TVH) |
| 2) Damisona Roofing Ltd. | 655 400,00 \$ (y compris la TVH) |
| 3) Semple-Gooder Northern Limited | 669 186,00 \$ (y compris la TVH) |
| 4) Douro Roofing and Sheet Metal Contractors Ltd | 807 950,00 \$ (y compris la TVH) |

La soumission retenue est celle de Flynn Canada Ltd. puisqu'elle répond à toutes les exigences de l'appel d'offres et puisqu'elle est la soumission la plus basse.

RECOMMANDATIONS

1. **QUE** le rapport « Projet de remplacement d'une partie de la toiture à l'École secondaire Hanmer » en date du 26 mai 2018 soit reçu.
2. **QUE** le Conseil approuve de retenir les services de Flynn Canada Ltd. pour le projet de remplacement d'une partie de la toiture à l'École secondaire Hanmer à un prix de 638 450,00 \$.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Alain Gélinas

Présenté par :
Le directeur de l'Éducation
Marc Gauthier

Le 26 mai 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL

**Objet : Projet de remplacement du système d'alarme à feu à l'École
secondaire Hanmer**

ANTÉCÉDENTS

À sa rencontre du 23 septembre 2017, le Conseil a approuvé la liste des projets de réfection pour l'année scolaire 2017-2018. Le projet de remplacement du système d'alarme à feu de l'École secondaire Hanmer remplace le projet de remplacement du système d'alarme à feu à l'École secondaire Macdonald-Cartier qui était inclus dans cette liste puisqu'il y avait beaucoup plus de déficience.

SITUATION ACTUELLE

Le 26 avril 2018, le Conseil a entrepris le processus d'appel d'offres afin de retenir les services d'un sous-traitant pour le projet de remplacement du système d'alarme à feu à l'École secondaire Hanmer.

Nous avons reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

1) CK Construction Services Ltd	184 427,40 \$ (y compris la TVH)
2) Metal-Air Mechanical Systems Ltd.	207 856,58 \$ (y compris la TVH)
3) T&G Electric Ltd	333 350,00 \$ (y compris la TVH)
4) C & M Electric Limited	367 250,00 \$ (y compris la TVH)

La soumission retenue est celle de CK Construction Services Ltd puisqu'elle répond à toutes les exigences de l'appel d'offres et puisqu'elle est la soumission la plus basse.

RECOMMANDATIONS

1. **QUE** le rapport « Projet de remplacement du système d'alarme à feu à l'École secondaire Hanmer » en date du 26 mai 2018 soit reçu.
2. **QUE** le Conseil approuve de retenir les services de CK Construction Services Ltd pour le projet de remplacement du système d'alarme à feu à l'École secondaire Hanmer à un prix de 184 427,40 \$.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Alain Gélinas

Présenté par :
Le directeur de l'Éducation
Marc Gauthier

Le 26 mai 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Projet de remplacement de revêtement extérieur de l'École publique Franco-Nord

ANTÉCÉDENTS

À sa rencontre du 23 septembre 2017, le Conseil a approuvé la liste des projets de réfection pour l'année scolaire 2017-2018. Le projet de remplacement de revêtement extérieur de l'École publique Franco-Nord était inclus dans cette liste.

SITUATION ACTUELLE

Le 30 avril 2018, le Conseil a entrepris le processus d'appel d'offres afin de retenir les services d'un sous-traitant pour le projet de remplacement de revêtement extérieur de l'École publique Franco-Nord.

Nous avons reçu les trois (3) soumissions suivantes :

- | | |
|---|----------------------------------|
| 1) Schutt Restoration Services (Thunder Bay) Ltd. | 148 030,00 \$ (y compris la TVH) |
| 2) JN Construction Limited | 190 179,00 \$ (y compris la TVH) |
| 3) CK Construction Services Ltd. | 191 478,50 \$ (y compris la TVH) |

La soumission retenue est celle de Schutt Restoration Services (Thunder Bay) Ltd. puisqu'elle répond à toutes les exigences de l'appel d'offres et puisqu'elle est la soumission la plus basse.

RECOMMANDATIONS

1. **QUE** le rapport « Projet de remplacement de revêtement extérieur de l'École publique Franco-Nord » en date du 26 mai 2018 soit reçu.
2. **QUE** le Conseil approuve de retenir les services de Schutt Restoration Services (Thunder Bay) Ltd. pour le projet de remplacement de revêtement extérieur de l'École publique Franco-Nord à un prix de 148 030 \$.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Alain Gélinas

Présenté par :
Le directeur de l'Éducation
Marc Gauthier

Le 26 mai 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL

**Objet : Projet de renouvellement de l'entrée principale de l'École
secondaire Macdonald-Cartier**

ANTÉCÉDENTS

À sa rencontre du 23 septembre 2017, le Conseil a approuvé la liste des projets de réfection pour l'année scolaire 2017-2018. Le projet de renouvellement de l'entrée principale de l'École secondaire Macdonald-Cartier était inclus dans cette liste.

SITUATION ACTUELLE

Le 30 avril 2018, le Conseil a entrepris le processus d'appel d'offres afin de retenir les services d'un sous-traitant pour le projet de renouvellement de l'entrée principale de l'École secondaire Macdonald-Cartier.

Nous avons reçu les trois (3) soumissions suivantes :

- | | |
|---|----------------------------------|
| 1) J.N. Construction Limited | 469 967,00 \$ (y compris la TVH) |
| 2) Schutt Restoration Services (Thunder Bay) Ltd. | 497 200,00 \$ (y compris la TVH) |
| 3) Capital Construction (2007) Inc. | 542 887,00 \$ (y compris la TVH) |

La soumission retenue est celle de J.N. Construction Limited puisqu'elle répond à toutes les exigences de l'appel d'offres et puisqu'elle est la soumission la plus basse.

RECOMMANDATIONS

1. **QUE** le rapport « Projet de renouvellement de l'entrée principale de l'École secondaire Macdonald-Cartier » en date du 26 mai 2018 soit reçu.
2. **QUE** le Conseil approuve de retenir les services de J.N. Construction Limited pour le projet de renouvellement de l'entrée principale de l'École secondaire Macdonald-Cartier à un prix de 469 967,00 \$.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Alain Gélinas

Présenté par :
Le directeur de l'Éducation
Marc Gauthier



Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

LIGNE DE CONDUITE : B-030
Utilisation d'un animal d'assistance
par un élève ayant des besoins
particuliers

Page 1 sur 3

LIGNE DE CONDUITE

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario s'engage à respecter l'indépendance et la dignité des élèves ayant un handicap en rendant ses installations accessibles et en leur offrant l'accès aux services qui répondent à leurs besoins. La présente ligne de conduite découle de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap de l'Ontario*. Elle a pour but d'expliquer les droits de l'élève et les responsabilités de chacun envers lui, et d'expliquer le processus établi par le Conseil pour admettre un animal d'assistance dans une école du Conseil.

DÉFINITION D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE :

Un animal d'assistance est un animal dont l'utilisation est recommandée par un médecin à une personne qui présente un handicap évident ou même non apparent. L'animal d'assistance peut être utilisé notamment :

- afin d'assister une personne aveugle, sourde, malentendante ou un enfant ayant un trouble du spectre autistique (TSA);
- afin de détecter une crise d'épilepsie;
- afin d'accompagner la personne dans un lieu sûr;
- afin d'accompagner l'élève pour réduire son anxiété et pour favoriser son autonomie.

Un animal d'assistance se distingue par l'équipement qu'il porte, le rôle qu'il joue et son comportement. De plus, pour être reconnu comme animal d'assistance, un certificat ou une carte d'identité doit avoir été émise à son égard par une école de dressage pour animaux d'assistance ou par le Procureur général de l'Ontario.

ACCÈS AUX LOCAUX DANS LES ÉCOLES :

L'élève qui est accompagné par un animal d'assistance sera accueilli dans les locaux de son école au même titre que les autres élèves et pourra garder son animal avec lui en tout temps.

L'accès se fera en conformité avec les procédures de sécurité habituelles. L'accès aux classes pour les animaux d'assistance utilisés par les élèves est régi par des procédures distinctes (voir la Directive administrative B-030).

INTERDICTION D'ACCÈS À UN ANIMAL D'ASSISTANCE :

L'accès d'un animal d'assistance à certaines installations ou à certains endroits est défendu lorsqu'interdit par une autre loi, comme la *Loi de 2001 sur la qualité et la salubrité des aliments* et la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*. Cette



LIGNE DE CONDUITE : B-030
Utilisation d'un animal d'assistance
par un élève ayant des besoins
particuliers

Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

Page 2 sur 3

dernière loi stipule que les animaux sont interdits dans les endroits où des aliments sont préparés, transformés ou manipulés (par exemple, dans la cuisine d'une cafétéria d'école ou dans une classe d'art culinaire). La Loi fait une exception pour les animaux d'assistance ne les autorisant pas là où des aliments sont habituellement servis ou vendus (par exemple, dans une cafétéria ou un coin-repas).

L'accès d'un animal d'assistance à certains endroits est aussi interdit lorsque la santé et la sécurité d'une autre personne sont mises à risque en raison de la présence d'un animal, notamment dans le cas d'une allergie grave. Cependant, dans les rares cas où il pourrait être nécessaire d'exclure un animal d'assistance, le Conseil s'attendrait à ce que toutes les mesures permettant d'éliminer le risque soient envisagées.

Par exemple, l'administration peut, entre autres :

- laisser l'animal d'assistance dans un lieu sûr, là où la loi l'autorise, et offrir en retour un appui approprié à l'élève qui doit se déplacer dans l'école sans son animal d'assistance (p. ex., une personne ayant une cécité pourrait être guidée par un membre du personnel);
- établir un périmètre entre l'animal d'assistance et la personne affectée par des allergies;
- apporter des modifications raisonnables aux horaires.

L'accès d'un animal d'assistance à certains endroits est interdit lorsque celui-ci est d'une race proscrite par une loi. Par conséquent, la *Loi sur la responsabilité des propriétaires de chiens* impose des restrictions dans le cas des pit-bulls.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL :

Le Conseil s'engage à intégrer à son plan de formation des activités spécifiques et les éléments nécessaires à la compréhension des besoins des personnes vivant avec un handicap. Une formation sera donc offerte à tout membre du personnel du Conseil qui travaille dans une classe où un animal d'assistance est requis par un élève.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION :

Informers les parents de la démarche ainsi que de la documentation requise pour permettre l'utilisation d'un animal d'assistance dans l'école.



LIGNE DE CONDUITE : B-030
Utilisation d'un animal d'assistance
par un élève ayant des besoins
particuliers

Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

Page 3 sur 3

Planifier, avec l'équipe-école et avec l'équipe des Services à l'élève du Conseil, les procédures d'appui à l'utilisation d'un animal d'assistance (voir la directive administrative).

Informar la communauté scolaire et les parents des élèves de la classe où la présence d'un animal d'assistance est requise (voir la directive administrative).

Revoir le cas annuellement.

RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL :

Le Conseil compte sur la collaboration de tous les membres du personnel, des mandataires et des bénévoles qui œuvrent dans ses édifices et s'attend à ce que ces personnes se comportent avec respect et dignité envers les élèves vivant avec un handicap.

RÉFÉRENCES

Loi sur l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap de l'Ontario

Loi de 2001 sur la qualité et la salubrité des aliments

Loi sur la protection et la promotion de la santé

Loi sur la responsabilité des propriétaires de chiens

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer des directives administratives visant la mise en œuvre de la présente ligne de conduite.

RÉVISION

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.



**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : B-030
Utilisation d'un animal d'assistance
par un élève ayant des besoins
particuliers**

Approuvée : le
Révisée (Comité LDC) : le

Modifiée :

Page 1 de 6

Le Conseil reconnaît l'importance de l'utilisation d'un animal d'assistance pour accommoder les besoins de certains élèves. Le Conseil s'engage à établir les paramètres nécessaires à la planification, à la programmation et aux services afin de faciliter l'intégration des élèves ayant des handicaps, des défis au niveau de la santé ou des besoins médicaux, leur permettre de fréquenter l'école et d'y participer activement.

1. RESPONSABILITÉS DES PARENTS OU TUTEURS :

Les parents ou tuteurs doivent faire la demande auprès de la direction d'école pour qu'un animal d'assistance puisse être utilisé pour leur enfant.

Les parents ou tuteurs doivent remettre la documentation suivante à la direction d'école :

- 1.1 Une lettre d'un médecin confirmant le diagnostic de l'élève ainsi que la recommandation de l'utilisation d'un animal d'assistance.
- 1.2 Le formulaire « Demande pour l'utilisation d'un animal d'assistance dans l'école » dûment rempli et remis avec toute la documentation exigée dans l'Annexe A.
- 1.3 Une explication des activités que l'animal d'assistance exécutera. Ces activités doivent être conformes aux besoins de l'élève et à l'information inscrite dans le PEI de l'élève.
- 1.4 Un certificat de l'école de dressage pour animaux d'assistance ou par le Procureur général de l'Ontario attestant que l'animal est certifié.
- 1.5 Une preuve de vaccination à jour, une licence municipale pour animal d'assistance et un certificat médical démontrant que l'animal est en bonne santé. Ces preuves doivent être remises à chaque année scolaire.
- 1.6 Une photocopie du certificat du dresseur responsable de l'entraînement de l'animal d'assistance.

Note : Les parents ou tuteurs sont responsables de l'entretien et des besoins physiques de l'animal d'assistance. Un plan pour le soin de l'animal lorsqu'il est à



**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : B-030
Utilisation d'un animal d'assistance
par un élève ayant des besoins
particuliers**

Approuvée : le
Révisée (Comité LDC) : le
Modifiée :

Page 2 de 6

l'école sera développé lors d'une rencontre avec l'équipe-école. Les parents ou tuteurs seront invités à participer à l'élaboration de ce plan.

2. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION D'ÉCOLE :

Avant qu'une décision ne soit prise, la direction d'école doit :

- 2.1 Informer les parents ou les tuteurs qui font la demande de la procédure à suivre à cet égard. Voir l'Annexe D « Liste de vérification pour une demande d'un animal d'assistance dans une école ».
- 2.2 Remettre une copie de l'information et du processus aux parents ou tuteurs faisant la demande (voir l'Annexe A).
- 2.3 Remettre le formulaire « Demande pour un animal d'assistance dans l'école » aux parents ou tuteurs (voir l'Annexe B).
- 2.4 Informer les parents ou tuteurs que le formulaire de demande ainsi que la lettre du médecin ou de l'infirmier seront placés dans le DSO de l'élève.
- 2.5 Informer les parents ou tuteurs qu'ils sont responsables financièrement de pourvoir aux besoins de l'animal d'assistance certifié.
- 2.6 Informer la surintendance responsable de l'école de la demande du parent.
- 2.7 Transférer toute demande des parents ou tuteurs à la surintendance de l'école.
- 2.8 Recevoir la documentation requise :
 - une lettre formelle de demande des parents ou tuteurs adressée à la surintendance responsable de l'école;
 - une lettre d'un médecin confirmant que l'élève requiert un animal d'assistance en raison d'une difficulté ou d'un handicap;
 - une photocopie de l'enregistrement et du certificat de l'école certifiée et responsable du dressage de l'animal (si l'école est en cours de certification pour l'animal d'assistance, elle doit être membre de l'organisme Canadian Association of Guide and Assistance Dog Schools et être inscrite avec l'organisme Assistance Dogs International – consultez l'Annexe D.2 pour de plus amples informations) ou du Procureur général de l'Ontario ;



**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : B-030
Utilisation d'un animal d'assistance
par un élève ayant des besoins
particuliers**

Approuvée : le
Révisée (Comité LDC) : le

Modifiée :

Page 3 de 6

- une photocopie de la preuve de vaccination à jour;
- une photocopie de la licence municipale pour l'animal d'assistance;
- une photocopie du certificat médical, preuve du bon état de santé de l'animal d'assistance;
- une photocopie du certificat du dresseur responsable du dressage de l'animal d'assistance;
- le formulaire de « Demande pour l'utilisation d'un animal d'assistance dans une école » (voir Annexe B);
- une explication de l'aide et des activités que l'animal d'assistance exécutera. Cette aide et ces activités doivent être conformes aux besoins de l'élève et l'information doit être inscrite dans le PEI de l'élève.

2.9 Informer le personnel de l'école de la demande pour un animal d'assistance afin de les impliquer dans le processus et d'obtenir leurs commentaires et leur collaboration.

2.10 Envoyer une lettre aux familles de la classe ou des classes dans lesquelles l'animal d'assistance sera présent afin d'obtenir l'information requise au niveau des allergies ou phobies des élèves et du personnel, et d'obtenir leurs commentaires et leur collaboration. (Annexes F et G)

2.11 Informer le conseil de parents de l'école de la demande pour un animal d'assistance dans le but de les impliquer dans le processus et d'obtenir leurs commentaires et leur collaboration.

2.12 Soumettre à la surintendance responsable de l'école toute la documentation et les informations obtenues auprès du personnel, du Conseil de parents de l'école ainsi que des parents des élèves qui seront dans la classe en présence de l'animal d'assistance.

2.13 Attendre la décision de la surintendance de l'école. Celle-ci sera remise par écrit (voir l'Annexe C). Une demande peut être refusée lorsque l'information remise est incomplète, insuffisante ou fausse.

2.14 Organiser une rencontre avec l'équipe-école et inviter les membres suivants:

- l'enseignant(e) titulaire;
- l'enseignante-ressource;
- la conseillère pédagogique des Services à l'élève;
- les parents ou tuteurs;

- un représentant de l'école de dressage de l'animal d'assistance si



**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : B-030
Utilisation d'un animal d'assistance
par un élève ayant des besoins
particuliers**

Approuvée : le
Révisée (Comité LDC) : le
Modifiée :

Page 4 de 6

- possible;
- l'élève (si approprié)
- tout autre membre du personnel dont la présence est nécessaire pour la planification.

2.15 Lors de cette rencontre, les éléments suivants doivent être discutés pour une planification complète :

- Nommer un(e) responsable pour la prise de notes au cours de la réunion (p. ex., l'enseignante-ressource). Quelques jours après la rencontre, remettre une copie de ces notes à chaque personne ayant participé à la rencontre et en insérer une copie dans le DSO de l'élève.
- S'assurer que l'utilisation de l'animal d'assistance est conforme aux besoins indiqués dans le CIPR et le PEI, la raison d'être et la fonction de l'animal d'assistance devant paraître dans le PEI;
- Planifier les attentes et les transitions pour les déplacements et routines quotidiennes ;
- Établir le plan de la classe, assigner l'emplacement de l'animal d'assistance dans la classe et voir à la protection des élèves ayant des allergies et des phobies, s'il y a lieu ;
- Prévoir un plan d'urgence, y compris une évacuation ou une pratique de feu, un confinement barricadé, et toute autre procédure nécessaire. (La direction transmettra l'information sur la présence d'un animal d'assistance dans l'école et collaborera avec les pompiers et les autres agences d'urgence municipales quant à l'élaboration du plan d'urgence.)
- Préciser les rôles de chacun quant aux soins physiques de l'animal durant la journée d'école (p. ex., l'emplacement du bol d'eau du chien, marche à l'extérieur, ramasser et disposer des excréments,...). Remplir le formulaire intitulé « Plan pour le soin de l'animal d'assistance » à l'Annexe E ;
- Discuter de la formation des membres qui aideront à apporter les soins physiques à l'animal d'assistance ;
- Planifier la sensibilisation des élèves et du personnel au rôle de l'animal d'assistance et au code de conduite à adopter vis-à-vis l'animal;
- Planifier le transport pour l'animal d'assistance;
- Prévoir une visite à l'école avant ou après les heures de classe (sans la



**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : B-030
Utilisation d'un animal d'assistance
par un élève ayant des besoins
particuliers**

Approuvée : le
Révisée (Comité LDC) : le

Modifiée :

Page 5 de 6

-
- présence des autres élèves) pour familiariser l'animal d'assistance avec le plan physique de l'école;
- Déterminer une date d'intégration de l'animal d'assistance à la classe de l'élève;
 - Clarifier auprès des parents ou tuteurs qu'ils ont la responsabilité financière pour les soins de l'animal d'assistance;
- 2.16 Confirmer avec le personnel et le Conseil de parents de l'école la date de la présence de l'animal d'assistance dans l'école.
- 2.17 Envoyer une lettre à la communauté pour confirmer la présence d'un animal d'assistance dans l'école (voir Annexe F).
- 2.18 Au besoin, arranger le transport pour l'animal d'assistance avec le Consortium de transport ou la compagnie de transport.
- 2.19 Envoyer une lettre aux parents et tuteurs des élèves qui voyagent dans l'autobus où l'animal d'assistance sera transporté, le cas échéant (voir Annexe F).
- 2.20 Demander au représentant de l'école de dressage de l'animal de venir faire une présentation à l'école pour les élèves et le personnel afin de les informer du rôle de l'animal d'assistance et de les éduquer sur le code de conduite à adopter envers l'animal, si possible.
- 2.21 Afficher des enseignes aux entrées de l'école afin d'informer tous les visiteurs de la présence d'un animal d'assistance dans l'école.
- 2.22 Revoir la documentation à chaque année afin d'assurer que l'inscription, la licence, la vaccination, le certificat et toute information additionnelle soient à jour.
- 2.23 Revoir le plan des soins de l'animal d'assistance au début de chaque année scolaire.
- 2.24 Maintenir une communication ouverte avec la communauté scolaire afin de prendre action face à toute inquiétude de façon proactive.



DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : B-030
Utilisation d'un animal d'assistance
par un élève ayant des besoins
particuliers

Approuvée : le
Révisée (Comité LDC) : le

Modifiée :

Page 6 de 6

3. RESPONSABILITÉS DE LA SURINTENDANCE DE L'ÉCOLE :

- 3.1 Recevoir l'information et la documentation pertinente remise par la direction.
- 3.2 Revoir et évaluer l'information et les documents en consultant la direction de l'école. Prendre et communiquer la décision aux parents ou tuteurs et à la direction de l'école en remettant la Lettre de prise de décision (voir l'Annexe C) et le formulaire « Demande pour un animal d'assistance dans une école » (voir l'Annexe B).

RÉFÉRENCES

Loi sur l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap de l'Ontario

Ligne de conduite B-030 Utilisation d'un animal d'assistance par un élève ayant des besoins particuliers

DOCUMENTS ANNEXÉS

- Annexe A - Information et processus à respecter par les parents ou tuteurs faisant demande pour un animal d'assistance dans l'école
- Annexe B - Formulaire de demande pour un animal d'assistance dans l'école
- Annexe C - Lettre – Décision prise sur l'utilisation d'un animal d'assistance dans l'école
- Annexe D – Liste de vérification pour la direction d'école pour assurer l'adaptation du milieu scolaire à la présence d'un animal d'assistance
- Annexe D.2 – Écoles reconnues pour le dressage d'animaux d'assistance
- Annexe E – Gestion et soins de l'animal d'assistance
- Annexe F – Exemples de lettres aux parents de la communauté scolaire
- Annexe G – Formulaire de divulgation d'une allergie grave ou d'une phobie à un animal d'assistance

**LIGNES DE CONDUITE : B-031
OBLIGATION DE SIGNALER LES
MAUVAIS TRAITEMENTS**

Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

Page 1 de 4

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO) s'engage à protéger, sans délai, l'enfant de moins de 18 ans que nous soupçonnons être victime de mauvais traitements. Le mauvais traitement à signaler peut-être de nature physique, sexuelle ou mentale, de la négligence ou un risque important de dangers.

Le CSPGNO estime que chaque élève, peu importe la race, la religion, la classe sociale, l'âge, le sexe et l'aptitude ont des droits fondamentaux de la personne et surtout, le droit d'une protection spéciale contre toute forme de violence.

Tout membre du personnel ayant des motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant subit des mauvais traitements, risque d'en subir ou peut en avoir subi, doit le signaler sans délai à la Société de l'aide à l'enfance afin de lui communiquer les informations sur lesquelles se fondent ses impressions conformément à la Loi sur les services à l'enfance et à la famille.

Le CSPGNO s'engage à conclure un Protocol d'entente avec la Société de l'aide à l'enfance de la région qui puisse s'appliquer dans tous les cas d'exploitation et d'abus soupçonnés et de revoir avec le personnel scolaire l'obligation de signaler les mauvais traitements au début de chaque année scolaire.

Principes directeurs

1.1 **Obligation légale**

L'article 72 (1) de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille stipule que « Malgré les dispositions de toute autre loi, la personne, notamment celle qui exerce des fonctions professionnelles ou officielles en ce qui concerne des enfants, qui a des motifs raisonnables de soupçonner l'une ou l'autre des situations suivantes, fait part sans délai à une société de ses soupçons ainsi que des renseignements sur lesquels ils sont fondés.»

L'article 72 (2) de la Loi stipule que l'obligation de signaler « s'applique même si les renseignements déclarés sont confidentiels ou privilégiés. » La seule



**LIGNES DE CONDUITE : B-031
OBLIGATION DE SIGNALER LES
MAUVAIS TRAITEMENTS**

Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

Page 2 de 4

exception étant le secret professionnel qui lie un avocat à son client (article 72 (8)).

Tout signalement doit être fait par la personne qui soupçonne les mauvais traitements. On ne peut pas assigner la tâche de signaler à une tierce personne. Le fait de consulter la direction d'école ne dégage pas la personne de son obligation légale de faire son rapport personnellement à la Société de l'aide à l'enfance.

Le membre du personnel scolaire qui fait un signalement ne doit pas informer le parent du signalement fait à la Société de l'aide à l'enfance, car ceci peut mettre davantage à risque l'enfant.

Il est recommandé d'aviser la direction de l'école lorsqu'un signalement a été fait et de documenter les faits qui ont mené au signalement.

Si le signalement est fait contre un membre du personnel scolaire, celui-ci doit en être avisé par écrit à moins que ce soit lié à une plainte d'ordre sexuel. Il faut également aviser la direction d'école qui avisera la personne à la surintendance de l'école.

1.2 Pénalité pour infraction à la Loi sur les services à l'enfance et à la famille

Toute personne est coupable d'une infraction si elle ne signale pas un soupçon fondé sur des renseignements obtenus au cours de l'exercice de sa profession (article 72 (4)). La personne déclarée coupable de cette infraction est passible d'une amende allant jusqu'à 1 000 \$.

1.3 Protection contre les poursuites judiciaires

La Loi sur les services à l'enfance et à la famille stipule que quiconque agit de bonne foi en faisant signalement de mauvais traitement à la Société de l'aide à l'enfance est protégé contre toute poursuite au civil.



**LIGNES DE CONDUITE : B-031
OBLIGATION DE SIGNALER LES
MAUVAIS TRAITEMENTS**

Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

Page 3 de 4

1.4 Responsabilité de la preuve

Il n'appartient pas à la personne qui fait le signalement de prouver que l'enfant est abusé, maltraité ou a besoin de protection. L'enquête relève légalement de la Société de l'aide à l'enfance ou de la Police. Le personnel scolaire doit signaler ses soupçons et fournir l'information qui appuie le signalement. Cette information est obtenue dans le cadre de ses fonctions scolaires ordinaires. Le personnel scolaire ne doit jamais faire d'enquêtes suite au signalement.

Tous les membres du personnel scolaire sont tenus de collaborer pleinement avec l'équipe d'enquête de la Société de l'aide à l'enfance et de la Police.

RÉFÉRENCES

La loi sur les services à l'enfance et à la famille, à jour en date de janvier 2018

Recommandation professionnelle : Devoir de signaler, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Ordre des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance de l'Ontario « Code of Ethics and Standards of Practice »

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer les directives administratives visant la mise en oeuvre de la présente ligne de conduite.

RÉVISION



**LIGNES DE CONDUITE : B-031
OBLIGATION DE SIGNALER LES
MAUVAIS TRAITEMENTS**

Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

Page 4 de 4

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.



Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario reconnaît que la collaboration professionnelle se définit comme l'ensemble des professionnelles et professionnels qui travaillent ensemble, échangeant leurs connaissances, leurs habiletés et leur expérience en vue d'améliorer le rendement et le bien-être des élèves et du personnel.

LIGNES DE CONDUITE

1. Vision de la collaboration professionnelle

Les professionnelles et les professionnels qui travaillent au CSPGNO collaboreront en tissant des relations de confiance qui valorisent les idées de chacune et de chacun, encouragent la réflexion et favorisent l'épanouissement professionnel. La collaboration professionnelle :

- permet la valorisation des idées de chacune et de chacun;
- reflète la responsabilité collective de transformer la culture et de donner à toutes et tous un accès équitable à l'apprentissage;
- se développe et croît dans un climat de confiance;
- consiste à échanger des idées afin d'établir une vision commune de l'apprentissage, de l'épanouissement et de la réussite de chacune et chacun;
- appuie et reconnaît le leadership formel et informel;
- met à profit les pratiques exemplaires par la communication et le partage des idées afin d'atteindre une vision commune.

2. Culture commune et engagement partagé

Une culture de collaboration professionnelle se fonde sur :

- un apprentissage professionnel qui contribue à créer et à maintenir les conditions favorables au rendement des élèves et au bien-être des élèves et du personnel;
- le développement de la capacité professionnelle;
- la reconnaissance des forces de chacune et chacun;
- la valorisation de l'expertise, de la perspective et du rôle de



Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

- chacune et chacun;
- la recherche, les données et les connaissances, ainsi que les forces, les besoins et les intérêts des élèves et du personnel;
 - un climat de confiance;
 - un cheminement des professionnelles et des professionnels vers la collaboration professionnelle;
 - la reconnaissance du rôle et de la responsabilité de chacune et chacun;
 - une appréciation commune que la collaboration professionnelle ne vise pas à augmenter la charge de travail.

3. Rôles et responsabilités collectives

Tous les partenaires, individuellement et collectivement, doivent respecter et mettre en pratique les principes de collaboration professionnelle énoncés dans la présente ligne de conduite pour :

- partager une vision et un objectif clair du travail des professionnelles et professionnels de l'éducation;
- inciter les membres du personnel à mettre en place des conditions favorisant et soutenant la collaboration professionnelle;
- partager des idées sur l'harmonisation et l'amélioration des initiatives et des stratégies;
- favoriser une approche cohérente et systémique;
- mettre à profit des recherches et des données probantes sur les pratiques efficaces;
- harmoniser les pratiques avec le mandat unique de l'éducation publique de langue française;
- participer à des pratiques réflexives continues.

RÉFÉRENCE

Politique/Programmes Note n° 159.

RÉVISION

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au



Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

besoin.

**LIGNE DE CONDUITE : B-033
ADMINISTRATION DE LA NALOXONE
EN CAS DE SURDOSE D'OPIOÏDES**

Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

Page 1 de 3

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO) s'engage à protéger, sans délai, toute personne que nous soupçonnons de surdose d'opioïdes. Les opioïdes sont une classe de médicaments psychoactifs qui sont souvent utilisés pour la gestion de la douleur (le fentanyl, la morphine, l'héroïne, l'hydromorphone et l'oxycodone). Même une très petite dose de fentanyl peut être mortelle. Les gens peuvent y être exposés sans le savoir, car le fentanyl est mélangé à d'autres drogues.

Le CSPGNO estime que l'administration de la naloxone peut aider à sauver la vie d'une personne en cas de surdose possible d'opioïdes. La naloxone est un médicament qui peut inverser temporairement les effets d'une surdose. L'administration de la naloxone fait gagner du temps en permettant aux services médicaux d'urgence de se rendre sur place et de traiter la surdose. La naloxone est sans danger et efficace.

Le CSPGNO reconnaît que la naloxone est prévue comme traitement d'urgence dans le cas où l'on soupçonne la présence d'opioïdes et ne remplace pas les soins médicaux d'urgence. Tout membre du personnel doit composer le 9-1-1 avant même d'administrer la naloxone. Le CSPGNO reconnaît aussi que certains élèves ont déjà une trousse de naloxone personnelle. Ces élèves peuvent avoir avec eux, en tout temps, leur trousse personnelle sans préjugés.

Le CSPGNO s'engage à former des membres du personnel pour l'administration de la naloxone, à désigner un endroit sécuritaire pour l'entreposer et à assurer la vérification et le remplacement des vaporisateurs nasaux périmés ou utilisés. Le CSPGNO s'engage aussi à prévoir un nombre de trousse par école qui tient compte du laps de temps entre l'appel aux services médicaux d'urgence et leur arrivée.

Protection légale :

Toute personne appelée à administrer la naloxone le fait *in locus parentis* et non en tant que professionnel de la santé et qu'elle est protégée par la Loi sur le bon



**LIGNE DE CONDUITE : B-033
ADMINISTRATION DE LA NALOXONE
EN CAS DE SURDOSE D'OPIOÏDES**

Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

Page 2 de 3

samaritain. Cette loi a été modifiée le 4 mai 2017 afin de préciser la protection légale liée aux situations de surdoses possibles.

Sur le site web de Gouvernement du Canada, on précise :

« La Loi sur les bons samaritains secourant les victimes offre une certaine protection juridique aux personnes réclamant une aide d'urgence en cas de surdosage.

La Loi est entrée en vigueur le 4 mai 2017. Elle vient s'ajouter à la nouvelle Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances, notre approche globale en matière de santé publique relative à la consommation de substances. La réduction des méfaits est un élément clé de la stratégie aux côtés de la prévention, du traitement et de l'application de la loi.

La Loi soutient également l'action fédérale soutenue sur les opioïdes et la Déclaration conjointe sur les mesures fédérales visant à remédier à la crise des opioïdes pour répondre à la crise des opioïdes et prévenir de nouveaux décès par surdosage.

Nous espérons que la Loi permettra de réduire la crainte vis-à-vis des services de police se trouvant sur les lieux de cas de surdosage et qu'elle encouragera les personnes à offrir leur aide afin de sauver des vies. »

(<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/toxicomanie/abus-medicaments-ordonnance/opioides/apropos-loi-bons-samaritains-secourant-victimes-surdose.html> mai 2018)

RÉFÉRENCES

La loi sur le bon samaritain.

Modèle de politique pour les conseils scolaires, santé publique Sudbury et districts

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer les directives administratives visant la mise en oeuvre de la présente ligne de conduite.



**LIGNE DE CONDUITE : B-033
ADMINISTRATION DE LA NALOXONE
EN CAS DE SURDOSE D'OPIOÏDES**

Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

Page 3 de 3

RÉVISION

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.



**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : B-033
ADMINISTRATION DE LA NALOXONE
EN CAS DE SURDOSE D'OPIOÏDES**

Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

Page 1 de 3

La naloxone est prévue comme traitement d'urgence dans le cas où l'on soupçonne la présence d'opioïdes et ne remplace pas les soins médicaux d'urgence. Tout membre du personnel doit composer le 9-1-1 avant même d'administrer la naloxone.

Signes et symptômes d'une surdose d'opioïdes :

- Impossibilité de réveiller la personne
- Respiration lente ou absente
- Bruits de ronflements ou de gargouillements
- Pupilles très petites (comme une tête d'épingle) ou yeux révulsés
- Corps flasque, incapable de répondre à une stimulation
- Ongles et lèvres bleus ou mauves

Procédures à suivre si on soupçonne une surdose d'opioïdes :

- Vérifier pour les signes de surdose d'opioïdes.
- Communiquer avec le 9-1-1 et donner autant d'informations que possible.
- Évaluer la situation afin d'assurer une intervention sécuritaire.
- Demander de l'aide d'une personne sur place. Lui demander d'aller chercher le défibrillateur externe automatisé s'il y en a un sur les lieux.
- Demeurer avec la personne jusqu'à ce que les services médicaux d'urgences arrivent et quittent.
- Si la personne ne réagit pas, sortir les trousse de naloxone afin de l'administrer.

Administration de la naloxone :

- Pratiquer la RCR ou des compressions thoraciques selon la formation que l'on possède.
- Administrer la naloxone à n'importe quel moment.
 - o La personne est couchée sur le dos.
 - o Retirer le dispositif de l'emballage.
 - o Incliner la tête de la personne vers l'arrière et soutenir le cou avec la main.





**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : B-033
ADMINISTRATION DE LA NALOXONE
EN CAS DE SURDOSE D'OPIOÏDES**

Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

Page 2 de 3

- Tenir le dispositif en plaçant le pouce au bout du piston. Placer l'index et le majeur de chaque côté de l'embout.
- Insérer doucement la pointe de l'embout dans une narine jusqu'à ce que les doigts soient appuyés sur le nez.
- Appuyer fermement sur le piston avec le pouce pour administrer la dose (chaque dispositif ne contient qu'une dose).
- Retirer le dispositif de la narine.
- Reprendre les compressions thoraciques ou la RCR.
- Poursuivre les compressions thoraciques ou la RCR jusqu'à ce que les services médicaux d'urgence arrivent.
- Administrer une deuxième dose si la personne n'a pas repris connaissance après 2 à 3 minutes.
- Changer de narine pour administrer la deuxième dose.
- L'administration de la naloxone se fait toutes les 2 ou 3 minutes si la personne ne reprend pas conscience jusqu'à ce que les services médicaux d'urgence arrivent (ou selon la quantité dont on dispose).
- Quand la naloxone fait effet, la personne peut :
 - Reprendre connaissance rapidement ou graduellement
 - Être désorientée.
 - Être agitée, agressive ou combative.
 - Vouloir consommer de la drogue à nouveau.
- À l'arrivée des soins d'urgence, indiquer verbalement quels soins ont été prodigués à la personne.

Si la personne reprend connaissance ou sa respiration s'améliore :

- Placer la personne en position de récupération.



1



2



3



**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : B-033
ADMINISTRATION DE LA NALOXONE
EN CAS DE SURDOSE D'OPIOÏDES**

Approuvée :
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

Page 3 de 3

-
- Demeurer avec la personne jusqu'à ce que les services médicaux d'urgence arrivent.

Quand la personne est partie avec le personnel de soins d'urgence :

- Remplir un rapport d'incident.
- Communiquer avec les parents.
- Communiquer la surintendance de l'école.
- Communiquer avec les services en santé mentale du conseil pour offrir de l'appui aux témoins qui en auraient besoin.

RÉFÉRENCES

Modèle de politique pour les conseils scolaires, santé publique Sudbury et districts
Site web de Santé publique Ottawa
Site web de Practical Pain Management

LIGNES DE CONDUITE AFFÉRENTES

B- Administration de la naloxone en cas de surdose d'opioïdes



Sommaire d'élèves à Temps Plein

Effectifs des écoles élémentaires

Effectifs du : 17 MAI 2018

		MAT	JAR	01	02	03	04	05	06	07	08	Total
École publique Camille-Perron	342432	8.00	8.00	8.00	9.00	6.00	6.00	12.00	8.00	7.00	4.00	76.00
École publique de la Découverte	174882	19.00	27.00	29.00	29.00	31.00	38.00	38.00	28.00	20.00	12.00	271.00
École pub. de la Rivière-des-Français	138720									4.00	9.00	13.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	25.00	18.00	25.00	19.00	22.00	33.00	24.00	36.00			202.00
École publique Franco-Manitou	332100	9.00	5.00	6.00	7.00	3.00	4.00	3.00	1.00	4.00	1.00	43.00
École publique Franco-Nord	460338	9.00	13.00	8.00	10.00	15.00	7.00	7.00	4.00			73.00
École publique Hanmer	242853									21.00	31.00	52.00
École publique Hélène-Gravel	157325	36.70	47.00	31.00	36.00	32.00	35.00	29.00	30.00			276.70
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	45.00	34.00	37.00	36.00	38.00	42.00	34.00	43.00			309.00
École publique Jeanne-Sauvé	282898	13.00	19.00	10.00	9.00	12.00	6.00	7.00	20.00			96.00
École publique l'Escalade	025977	3.00	1.00	1.00		1.00	2.00		1.00	1.00	1.00	11.00
École publique Macdonald-Cartier	327425									70.00	98.00	168.00
École publique Pavillon de l'Avenir	164909	20.00	14.00	18.00	11.00	13.00	16.00	16.00	22.00	10.00	11.00	151.00
École pub. Villa Française des Jeunes	164925									2.00	6.00	8.00
École publique Écho-des-Rapides	539197	17.00	14.00	19.00	14.00	13.00	3.00	7.00	9.00	3.00	10.00	109.00
Total		204.70	200.00	192.00	180.00	186.00	192.00	177.00	202.00	142.00	183.00	1,858.70

IMPRIMÉ LE : 2018 MAI 18 10:05



Effectifs des écoles secondaires

Effectifs du : 17 MAI 2018

		09	10	11	12	<21 Total	> 21 Total	Total
École Cap sur l'Avenir	955622	0.75	5.00	3.75	14.00	23.50	1.50	25.00
École secondaire Château-Jeunesse	912573	16.00	14.00	7.00	3.00	40.00	1.00	41.00
École secondaire Cité-Supérieure	924792	5.00	5.00	4.25	3.00	17.25		17.25
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	13.00	8.00	11.00	8.75	40.75		40.75
École secondaire Hanmer	907448	26.00	19.00	21.00	21.25	87.25		87.25
École secondaire l'Orée des Bois	890817	8.00	7.00	6.00	7.00	28.00		28.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	81.00	70.00	70.00	82.00	303.00	1.00	304.00
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	8.00	7.00	9.00	4.00	28.00		28.00
	<21 Total	157.75	135.00	132.00	143.00	567.75		
	>21 Total				3.50		3.50	
	Total	157.75	135.00	132.00	146.50			571.25



Total - Effectifs

		Total
École publique Camille-Perron	342432	76.00
École publique de la Découverte	174882	271.00
École pub. de la Rivière-des-Français	138720	13.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	202.00
École publique Franco-Manitou	332100	43.00
École publique Franco-Nord	460338	73.00
École publique Hanmer	242853	52.00
École publique Hélène-Gravel	157325	276.70
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	309.00
École publique Jeanne-Sauvé	282898	96.00
École publique l'Escalade	025977	11.00
École publique Macdonald-Cartier	327425	168.00
École publique Pavillon de l'Avenir	164909	151.00
École pub. Villa Française des Jeunes	164925	8.00
École Cap sur l'Avenir	955622	25.00
École secondaire Château-Jeunesse	912573	41.00
École secondaire Cité-Supérieure	924792	17.25
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	40.75
École secondaire Hanmer	907448	87.25
École secondaire l'Orée des Bois	890817	28.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	304.00
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	28.00
École publique Écho-des-Rapides	539197	109.00
	Total	2,429.95



We're Putting Wellness First



We're Turning Innovation into Action



We're Committed to Collaboration

220 Portsmouth Ave., Kingston, ON K7M 0G2

P: 613-544-6920 | F: 613-544-6804

TF: 1-800-267-0935 | TTY: 613-548-0279

April 17, 2018

H.2.a

Minister Naidoo-Harris
Ministry of Education
22nd Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto, Ontario M7A 1L2

Dear Minister Naidoo-Harris,

At Limestone District School Board, we are committed to maximizing student engagement and ensuring that students find their learning experiences engaging and relevant. We continue to place great value on gathering feedback through student voice, and are proud of our Student Trustees who liaise with our Board on behalf of their peers.

At the March 21, 2018 Board Meeting, Student Trustees Marie-Ange Kanellos and Ayrison Haynes referenced the recent report from the Ontario Student Trustees' Association (OSTA-AECO): *"Student Platform: Education policy recommendations for the 2018 provincial election – created by students, for students."*

The Board reviewed the report and, on April 10, 2018, unanimously approved the following motion:

"That the Limestone District School Board endorse the Ontario Student Trustees' Association Student Platform Report and that the Limestone District School Board communicate the endorsement to the Minister of Education and all Boards across the Province."

We congratulate OSTA-AECO for their fine work and request that the Ministry of Education give consideration to their report.

Sincerely,

Paula Murray
Board Chair

Cc: Ontario School Boards
Trustee Associations

SEE YOURSELF IN LIMESTONE

Limestone District School Board is situated on traditional territories of the Anishinaabe & Haudenosaunee.

Paula Murray (Chair) | Debra Rantz (Director of Education and Secretary) | Paul Babin (Treasurer)